

**Service Public
de l'Eau Potable
RAPPORT 2019**



Sommaire

Questions à Dominique REGNIER



1 - Faits marquants de l'année 2019



2 - Présentation du SVL



3 - Les indicateurs Techniques



4 - Les Indicateurs Financiers



5 - Chiffres Clés

QUESTIONS A DOMINIQUE REGNIER

Présidente du Syndicat du Val de Loire

Quel est pour vous le fait marquant de cette année 2019 ?

Sans aucun doute, les consommations record du mois de Juillet 2019.

En effet, au cours de ce mois, le SVL a mis en distribution des quantités très importantes d'eau potable, établissant un nouveau record, avec plus de 25.000 m³ distribués en une seule journée, effaçant des tablettes le chiffre de 2001.

Ces volumes très importants s'expliquent par la canicule qu'a connu notre territoire au cours de cet été 2019.

« Juillet 2019 — Un record de consommation en eau potable pendant la canicule »

Et pourtant, les volumes totaux vendus sont relativement stables.

Tout à fait. L'analyse des volumes mis en distribution permettent de mettre en évidence que les volumes distribués en période hivernale sont relativement constants.

En revanche, on constate que les besoins en eau potable augmentent de façon exponentielle sur les périodes estivales.

Une étude chiffrée a permis de constater qu'une augmentation de 1°C de la température maximale de la journée entraînait une hausse de près de 3 % de la consommation en eau potable.

Ainsi, entre une journée à 25° C et une autre à 40°C, les besoins en eau potable augmentent de près de 40%.

Malgré ces volumes records, aucun manque d'eau n'a été signalée par les abonnés .

En effet, alors que le SVL a connu des volumes journaliers exceptionnels, aucun de nos abonnés n'a connu de coupure d'eau ou même de baisse de la pression de distribution.

Les travaux menés par le Syndicat depuis près de 15 ans pour sécuriser l'alimentation en eau permettent aujourd'hui de satisfaire des besoins très importants.

Les investissements décidés par les Elus du Syndicat, et conduits par le personnel, ont vraiment montré leur efficacité, et sont le gage d'une qualité de service irréprochable pour l'ensemble de nos abonnés.



Mme Dominique REGNIER, Présidente,

1

Faits marquants de l'année 2019



MARS

Foire Exposition de Bressuire et Salon Eco-Bio de Nueil les Aubiers

En partenariat avec l'Agglo2B et Veolia, le SVL a participé à des actions de communication grand public lors de la foire exposition de Bressuire et du Salon Eco-Bio de Nueil les Aubiers. Les abonnés devaient reconnaître l'eau du robinet parmi 3 eaux à déguster.



MAI

Inauguration des nouveaux Bureaux du siège du SVL

Le Syndicat du Val de Loire a procédé à l'inauguration de ses nouveaux bureaux au cours du mois de Mai 2019.

Mme Dominique REGNIER, Présidente actuelle du SVL, et Jean GRELLIER, ancien Président, ont coupé le ruban immortalisant cette journée.

Le SVL dispose ainsi de 240 m2 de bureaux fonctionnels au plus proche de son exploitant VEOLIA.



JUILLET

Record de consommation d'eau potable sur le SVL

Le mois de Juillet 2019 a été marqué par des consommations en eau potable exceptionnelles.



Le Mercredi 24 Juillet 2019, 25.498 m3 ont été mis en distribution en une seule journée, devenant le nouveau record de consommation d'eau sur le SVL (ancien record = 22.813 m3/j en 2001).



SEPTEMBRE

Réfection des installations hydrauliques de la station de Ligaine

Afin de sécuriser au mieux les installations de distribution d'eau potable, le SVL a procédé à la mise en place de deux dispositifs de détection et d'extinction automatique d'incendie. Ces équipements ont été installés à la station de Terves et au réservoir de Montigny.



OCTOBRE

Début des travaux de construction d'une nouvelle bache au sol et d'une station de pompage à la Butte de Sainte Gemme

Afin de sécuriser la distribution de l'eau potable sur le secteur de Saint Varent—Luzay, et d'optimiser la production des forages de Ligaine, le SVL a entrepris la construction d'un nouveau réservoir au sol d'eau potable et d'une station de pompage à la Butte de sainte Gemme.

Le nouveau réservoir aura une capacité de stockage de 1.500 m³, soit environ 24 heures d'autonomie, et la station disposera de pompes d'un débit de 150 m³/h.



2

Présentation du Syndicat du Val de Loire



1er Octobre 1956 : Création du Syndicat par arrêté préfectoral :

- 67 communes.
- 1 seule compétence : la distribution de l'eau potable.
- Siège du Syndicat à la Sous-Préfecture de Bressuire

Lors de sa création, le SVL avait pour mission unique, mais non moins ambitieuse, de mettre en place un réseau de distribution d'eau potable sur tout le Nord Deux-Sèvres.

De 1960 à 1980, les investissements importants, le coût de production de l'eau à Montjean sur Loire, seule ressource du SVL à l'époque, le petit nombre d'abonnés, leur faible consommation (beaucoup d'abonnés ont encore un puits) ont entraîné un prix élevé de l'eau.

La fin des années 70 marque un premier tournant pour la structure qui décide de diversifier ses approvisionnements en utilisant



les sources de Ligaine à Taizé en 1978, puis en participant à la création du barrage du Cébron en 1983.

Des communes plus importantes, comme Cerizay et Bressuire adhèrent alors au Syndicat. Cela a permis un bond important du nombre d'abonnés et assuré une assise financière.

1er Janvier 1993 : Transfert du siège dans la zone de Saint Porchaire à BRESSUIRE.

Le Syndicat, sous l'impulsion des élus de l'époque, décide ensuite de diversifier ses missions afin de répondre aux attentes en matière de gestion des déchets et de l'assainissement :

1995 : Prise de la compétence Gestion et Elimination des Déchets.

2003 : Prise de la compétence Gestion du service Assainissement Collectif.

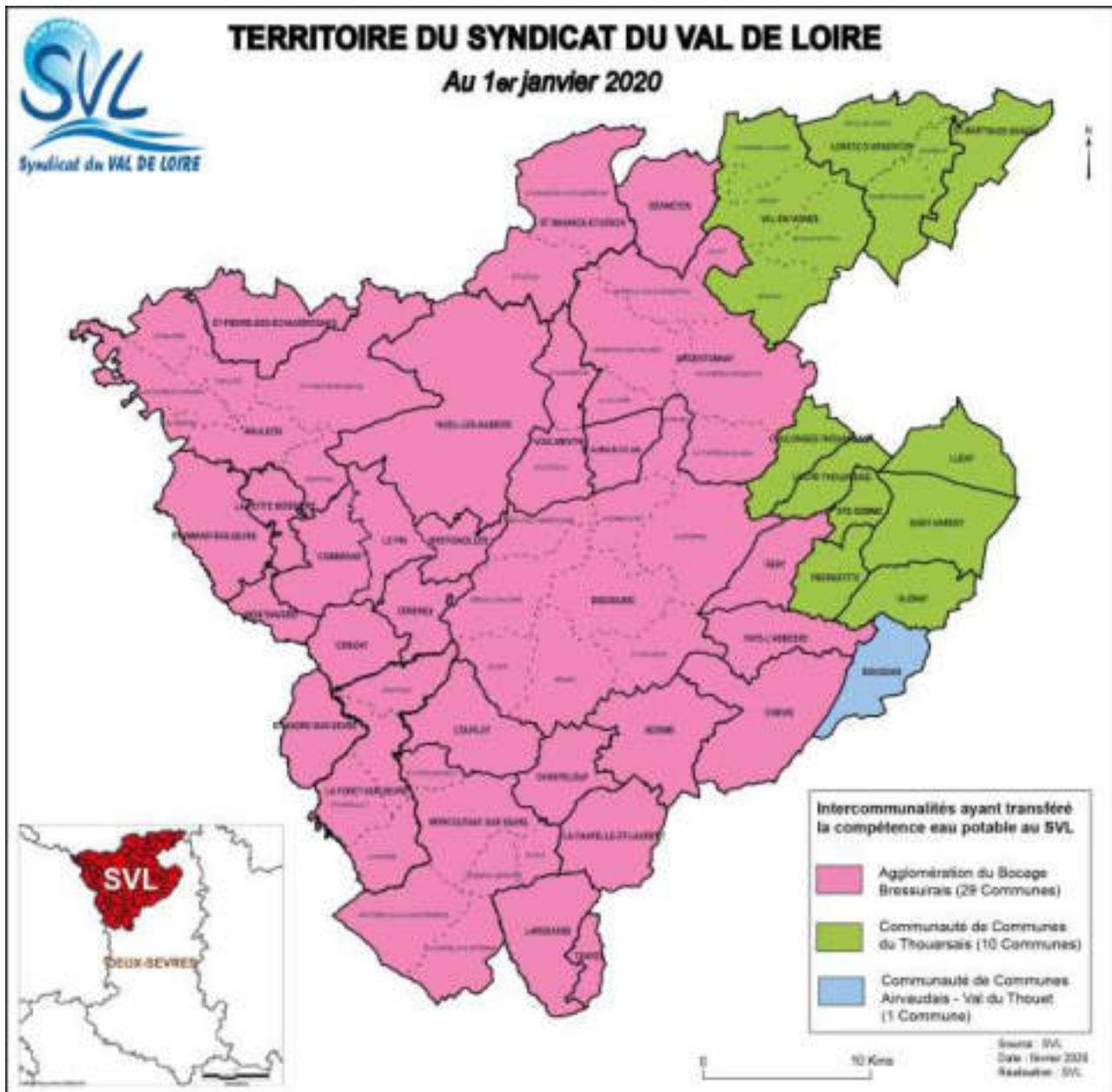
2004 : Prise de la compétence Gestion du service Assainissement Non Collectif.

1er Janvier 2014 : La réforme territoriale aboutit à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et à l'extension de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ces collectivités se dotent des compétences Déchets et Assainissement.

Le SVL se retrouve donc, comme à l'origine, avec la seule compétence Eau Potable, et déménage au 29 rue Lavoisier à Bressuire dans des nouveaux bureaux.

1er Janvier 2018 : Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre se dotent de la compétence Eau Potable.

Le SVL est donc formé uniquement de 3 structures intercommunales, en représentation-substitution de ses communes membres.



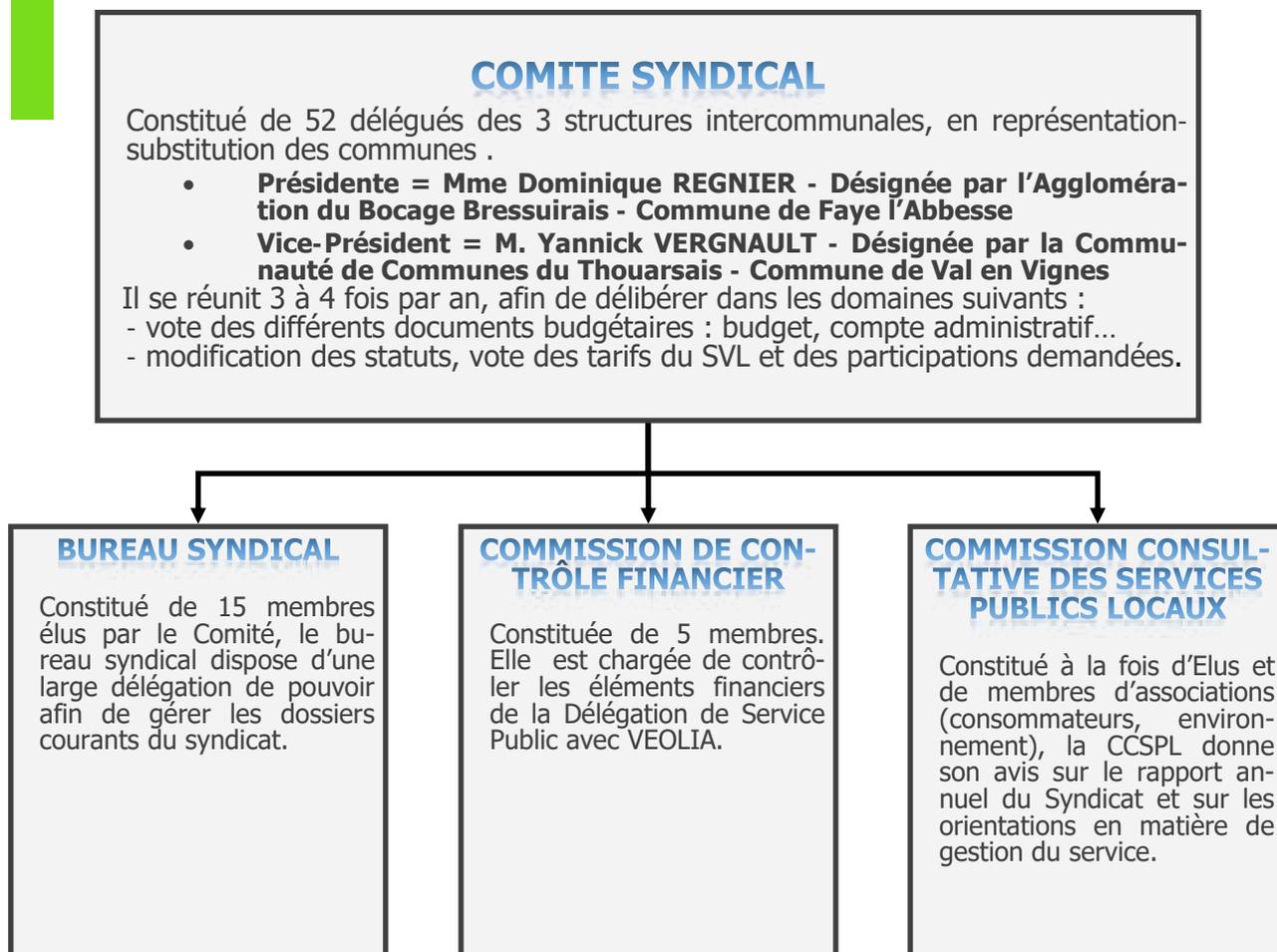
Au 1er janvier 2020 :

Le SVL est constitué de :

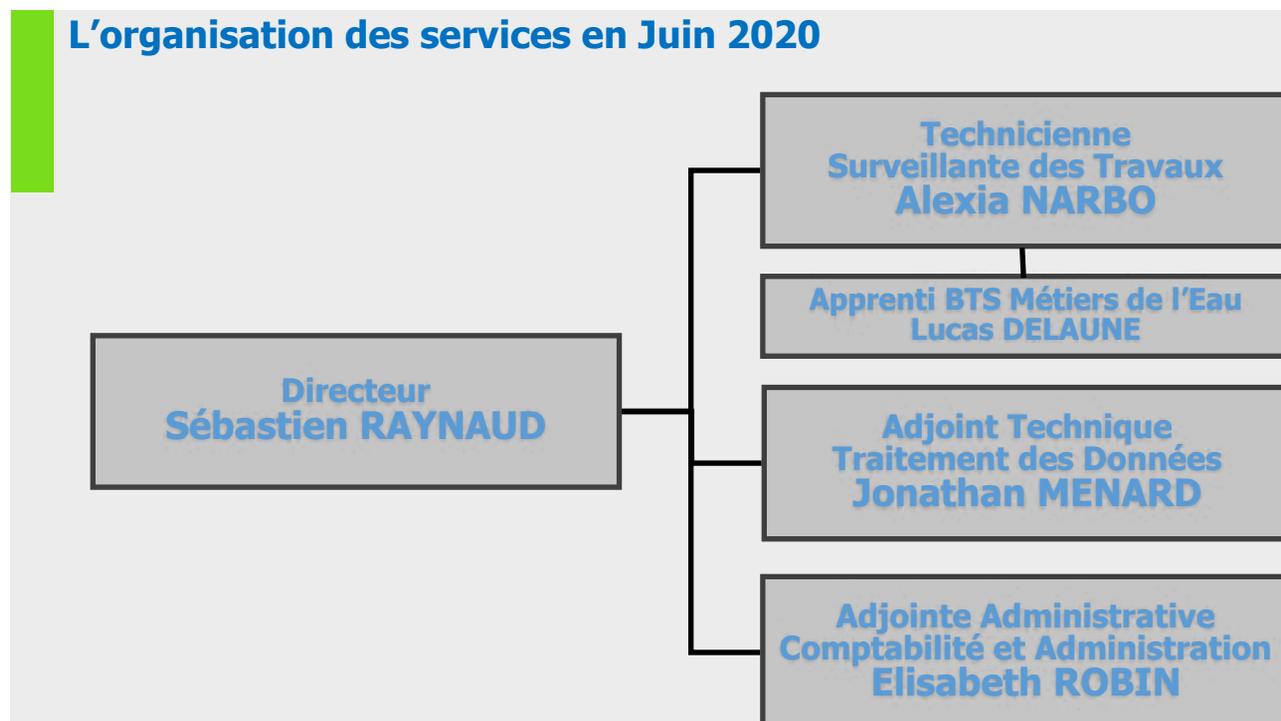
- 3 Structures Intercommunales :
 - ◇ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
 - ◇ Communauté de Communes du Thouarsais.
 - ◇ Communauté de Communes Airvadais- Val du Thouet.
- Ces Intercommunalités sont en représentation-substitution des 40 communes membres, représentant 74 territoires communaux (avec les communes déléguées).
- Population totale = 84.608 habitants.



Les organes de discussion et de décision



L'organisation des services en Juin 2020



3

Les Indicateurs Techniques

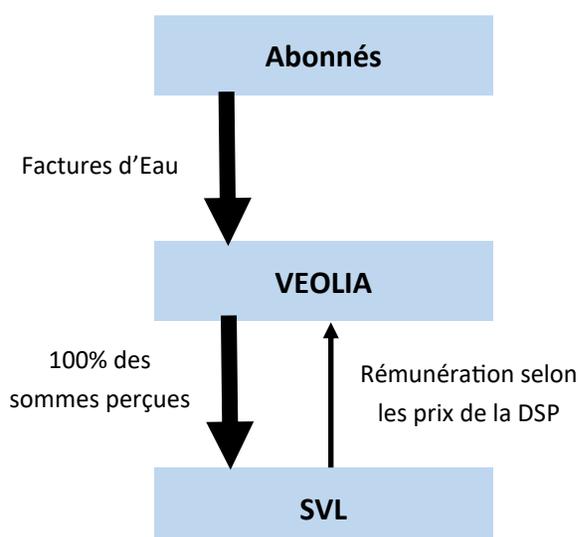
Organisation du service

Le SVL a décidé de confier la gestion du service de distribution d'eau à un prestataire privé. A l'issue d'une mise en concurrence menée au cours de l'année 2015, une **Délégation de Service Public** a été signée avec l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La durée de la DSP est fixée à 10 ans et prend fin le **31 décembre 2025**.

« SVL, VEOLIA, Qui fait Quoi ? »

	
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire des ouvrages. • Responsable de la distribution d'eau. • Vote et exécution du budget (tarifs, règlements). • Achat de l'eau nécessaire au service. • Etude, suivi et financement des travaux (réservoirs, stations de pompage, canalisations...). • Vérification de la bonne exécution du contrat confié à VEOLIA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du réseau pour le compte du SVL. • Contrat de Délégation de Service Public de 2016 à 2025. • Gestion technique du service (réparation des fuites, fonctionnement du réseau, distribution et maintien de la qualité de l'eau). • Gestion clientèle du service (abonnements, relevés de compteurs, facturation).

Flux financiers du service



Le Service Incendie

Le Service Incendie reste de la compétence des Communes, avec le pouvoir de Police du Maire. Le SVL propose aux communes des prestations de contrôle des Postes Incendie implantés sur le réseau d'eau potable du Syndicat.





Partenaires du SVL pour la Production d'Eau Potable



SIDAEP Mauges-Gâtine

Syndicat Interdépartemental constitué des Communautés d'Agglomération du Choletais (49), et de Mauges Communauté (49), et des Syndicats du Val de Loire (79) et d'Eau d'Anjou (49) :

- Production d'eau à partir de deux usines sur la Loire.
- Vente d'eau potable à ses adhérents (1.200.000 m3 achetés par le SVL en 2019)



SPL des Eaux du Cébron



Société Publique Locale constituée du Syndicat du Val de Loire, du Syndicat des Eaux de la Gâtine, du SEVT, et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- Gestion des installations du Cébron (barrage + usine de production d'eau potable).
- Vente d'eau potable à ses actionnaires (4.100.000 m3 achetés par le SVL en 2019)



Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Partenariat SVL-SEVT pour le traitement de l'eau des forages de Ligaine à l'usine des coulees de Taizé (SEVT) : Traitement de 800.000 m3 en 2019 pour le compte du SVL.

Partenariat SVL-SEVT pour la gestion du programme Re-Source par le SEVT pour la protection des forages de Ligaine





Origine de l'Eau distribuée

Forages de Ligaine — Taizé (79) : Production SVL

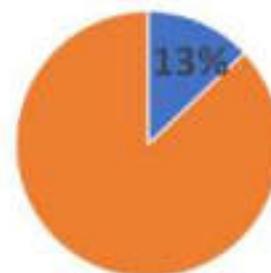
Forages mis en service en 1978, d'une capacité de production de 4.000 m³/jour. L'eau est puisée dans la nappe phréatique.

Traitement effectué à l'usine de traitement du SEVT aux Coulées de Taizé (dénitrification et décarbonatation), avant retour à la station de Ligaine.



L'eau en retour de l'usine des Coulées de Taizé est donc un mélange des eaux de Ligaine et des autres ressources du SEVT.

Ainsi, en cas de problème de qualité sur Ligaine, le SEVT peut continuer à alimenter le SVL à partir de ses autres ressources.

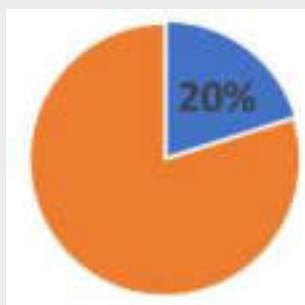


Puits de la Loire (49) : Achat d'Eau SVL

Puits à drains rayonnants implantés dans le lit inférieur de la Loire.

Deux usines :

- Depuis 1956, Montjean sur Loire d'une capacité de 45.000 m³/jour.
- Le Thoureil, mis en service en 1999, avec une production possible de 16.000 m³/jour.

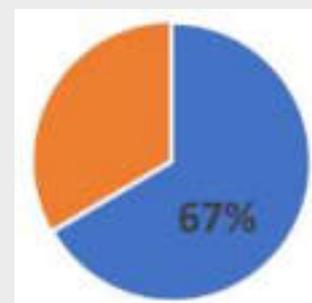


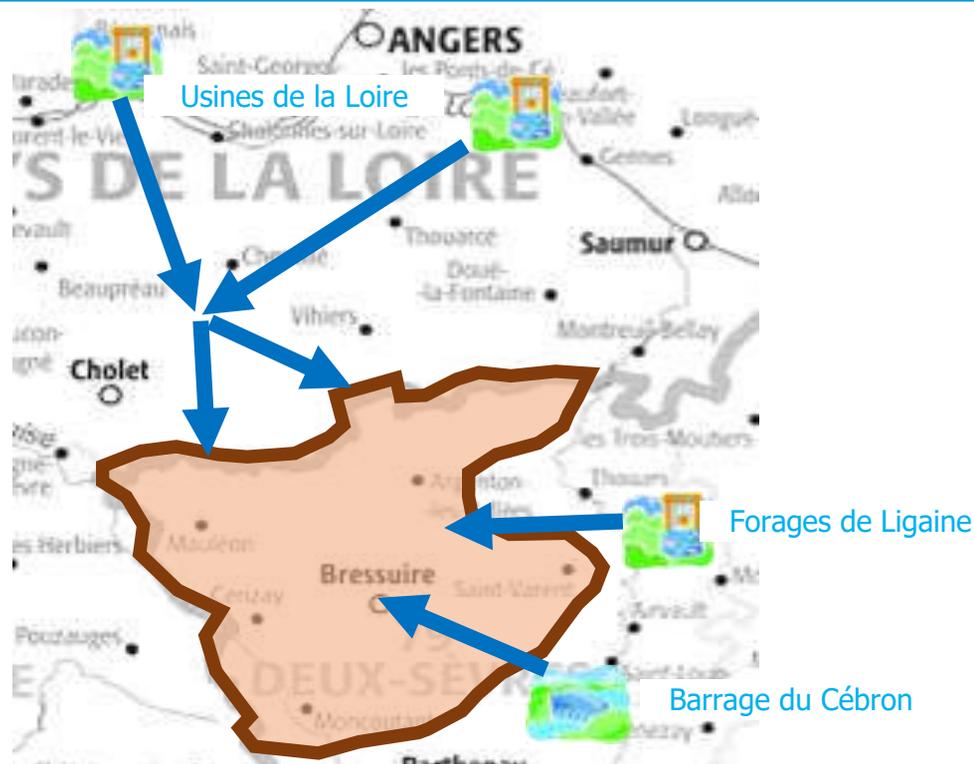
Barrage du Cébron (79) : Achat d'Eau SVL

Barrage d'une capacité de 11 millions de



m³, à proximité de Saint Loup sur Thouet. Usine de production mise en service en 1983, d'une capacité de 30.000 m³/jour. Cette usine alimente également le SEVT et le Syndicat des eaux de la Gâtine.





SCHEMA D'ALIMENTATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE ANNEE 2018





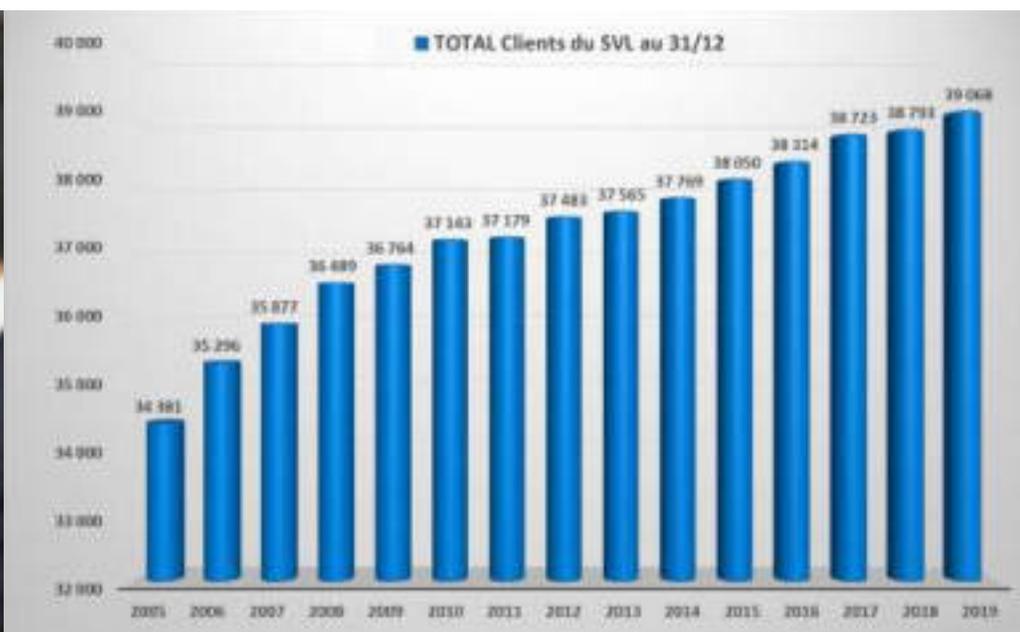
Le territoire desservi

Habitants

	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Population	83 672	83 882	84 408	84 554	84 633	+ 0,2 %

Clients

	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Abonnés ordinaires	38 031	38 294	38 703	38 772	39 047	+ 0,7 %
Abonnés industriels	16	17	17	18	18	0 %
Ventes en Gros	3	3	3	3	3	0 %
TOTAL ABONNES	38 050	38 314	38 723	38 793	39 068	+ 0,7 %





Le Patrimoine du SVL

Les ouvrages de Production

Nom	Commune	Type	Caractéristiques	Débit
Ligaine 1	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	80 m ³ /h
Ligaine 2	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	120 m ³ /h



Les ouvrages de Stockage

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
Les Réservoirs sur tour					
Moulin Jacquet	BRESSUIRE	2*1.750 m ³	208 m	225 m	235 m
Cersay	CERSAY	750 m ³	92 m	128 m	135 m
Combrand	COMBRAND	1.500 m ³	218 m	260 m	267 m
Mauléon	MAULEON	600 m ³	179 m	193 m	202 m
Montigny	MONTIGNY	2.000 m ³	227 m	260 m	270 m
Sanzay	ARGENTONNAY	500 m ³	138 m	180 m	186 m
St Aubin du Plain	ST AUBIN DU PLAIN	750 m ³	158 m	180 m	187 m
St Maurice la Fougereuse	ST MAURICE ETUSSON	750 m ³	151 m	175 m	182 m
Les Bâches au sol					
La Ménie	COMBRAND	1.000 m ³	174 m	173,5 m	180 m
Chanteloup	COURLAY	2*1.000 m ³	235 m	235 m	240 m
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	300 m ³	194 m	194,5 m	199 m
Le Pin	LE PIN	300 m ³	216 m	216 m	221 m
Ligaine 1	TAIZE	300 m ³	62 m	60 m	63,15 m
Ligaine 2	TAIZE	500 m ³	62 m	60 m	63,15 m
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	2*1.000 m ³	143 m	143,5 m	149,3 m
La Butte	SAINTE GEMME	500 m ³	140 m	138 m	143 m

Les stations de reprise et de surpression

Nom	Commune	Débit	Surpression	Puissance
La Ménie	COMBRAND	3 * 175 m ³ /h	112 m HMT	3 * 90 kW
Chanteloup	COURLAY	1 * 155 m ³ /h	35 m HMT	1 * 22 kW
		1 * 150 m ³ /h	40 m HMT	1 * 30 kW
		1 * 115 m ³ /h	36 m HMT	1 * 18,5 kW
Montigny	MONTIGNY	3 * 175 m ³ /h	30 m HMT	3 * 18 kW
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	4 * 16 m ³ /h	69 m HMT	4 * 5,5 kW
La Vacherasse	NUEIL LES AU- BIERS	4 * 100 m ³ /h	100 m HMT	4 * 37 kW
Beauregard	ST PIERRE DES ECHAU- BROGNES	3 * 250 m ³ /h	50 m HMT	3 * 55 kW
La Butte	SAINTE GEMME	2 * 105 m ³ /h	94 m HMT	2 * 45 kW
Sanzay	ARGENTONNAY	1 * 150 m ³ /h	90 m HMT	1 * 55 kW
		2 * 400 m ³ /h	120 m HMT	2 * 200 kW
Forages de Li- gaine vers SEVT	TAIZE	1 * 80 m ³ /h	110 m HMT	35 kW
		1 * 120 m ³ /h	110 m HMT	55 kW
Ligaine vers la Butte	TAIZE	2 * 200 m ³ /h	131 m HMT	2 * 110 kW
Terves 1 vers Montigny	TERVES	2 * 350 m ³ /h	150 m HMT	2 * 200 kW
Terves 2 vers Chanteloup	TERVES	2 * 130 m ³ /h	70 m HMT	2 * 45 kW

Les postes de chloration

15 postes de chloration existent sur le territoire du SVL, afin de maintenir un résiduel en chlore suffisant pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur :

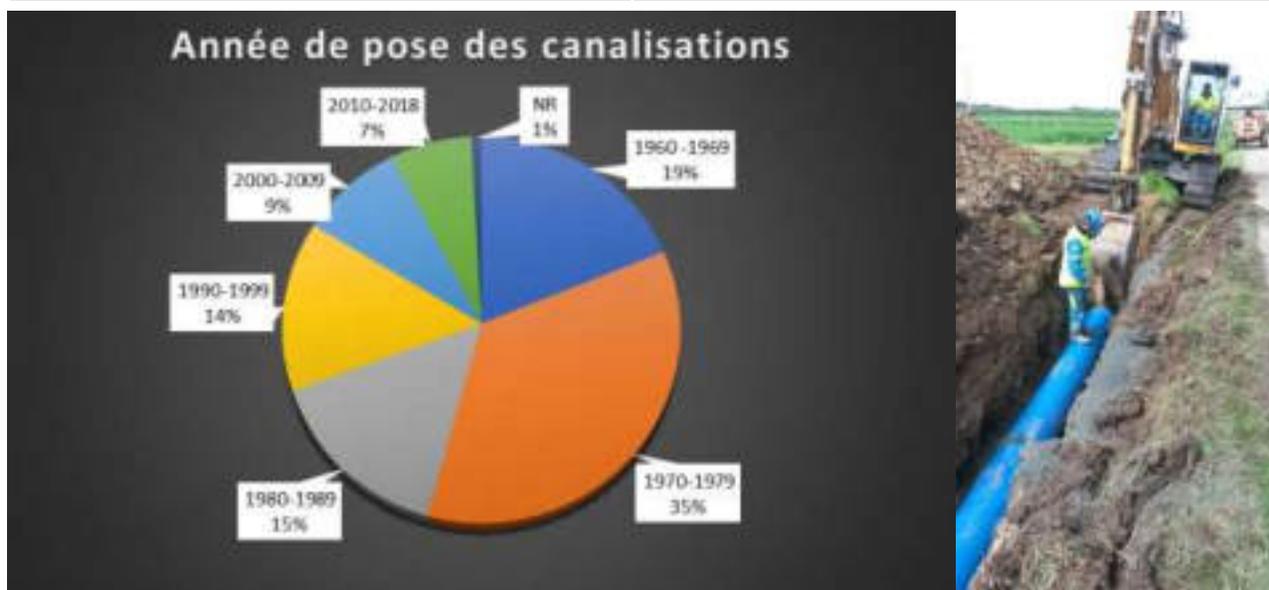
- Bâche de Moulins.
- Bâche de la Ménie.
- Bâche de Chanteloup.
- Réservoir de Sanzay.
- Réservoir de Montigny.
- Réservoir de Mauléon.
- Réservoir de Cersay.
- Réservoir de Moulin Jacquet.
- Station de St Pierre des Echaubrognes.
- Bâche de la Vacherasse.
- Réservoir de St Aubin du Plain (1 vers réservoir + 1 vers réseau Noirterre)
- Réservoir de Combrand.
- Station de Ligaine.
- Bâche du Pin.
- Réservoir de St Maurice la Fougereuse.





Le réseau de distribution

Fonte		PVC		PVC-BIORIENTE		PEHD		Amiante ciment	
Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)
40	211	NR	338			32	144	42	555
60	68 787	40	12 548	140	941	34	77	60	639
80	15 733	50	130 283	150	5 353	40	134		
100	57 418	63	660 773	160	8 713	50	8 969	125	6 153
125	85 447	75	206 617	200	7 064	63	27 528	150	145
150	171 760	90	136 822	222	77	75	1 339	200	3 594
175	35 208	110	118 273	225	31 756	110	130	250	18
200	39 960	125	141 580	250	14 524	125	244		
250	48 245	140	137 703	274	4 425	140	506		
300	28 110	160	171 646			160	1 194		
350	25 934	200	12 222			180	942		
400	22 279	225	1 723			250	25		
450	6 108	250	2 449			355	169		
500	30 470								
Total (en m)	635 671		1 732 977		72 854		41 400		11 104
Pourcentage	25,49 %		69,48 %		2,92 %		1,66 %		0,44%
Matériau NR					275 (0,01%)				
Total (en m)					2 494 281				



Age moyen du réseau = 37 ans (pose en 1983),

Selon le type de matériau :

- Conduites en Fonte = 43 ans (1977)
- Conduites en PVC = 36 ans (1984)
- Conduites en PVC – Biorienté = 17 ans (2002)
- Conduites en PEHD = 9 ans (2011)
- Conduites en Amiante Ciment = 50 ans (1970)



Les stabilisateurs et réducteurs de pression

103 stabilisateurs et réducteurs de pression sont installés sur le réseau du SVL, afin de réguler la pression pour les points bas du territoire. L'âge moyen de ces ouvrages est **8,4 ans d'ancienneté.**



Les compteurs de surveillance

Le SVL dispose de **245 compteurs de surveillance** sur le réseau permettant de suivre les débits au cours de la journée, et de traquer la moindre fuite. L'âge moyen de ces compteurs est **4,5 ans d'ancienneté.**

Les compteurs des abonnés

Le parc de compteurs des abonnés du SVL est de 39.068 unités, répartis comme ci-contre :

L'âge moyen du parc compteurs est de **7,9 années.**





Les Volumes

Les volumes prélevés en eau brute

	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Ligaine 1	389 725	443 965	440 046	411 066	415 098	+ 1,0 %
Ligaine 2	543 042	664 823	580 509	623 055	619 749	- 0,5 %
TOTAL	932 767	1 108 788	1 020 555	1 034 121	1 034 847	+ 0,1 %

Les volumes mis en distribution

Origine	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Les volumes produits						
Ligaine	778 250	910 237	816 492	875 585	799 325	- 8,7 %
Les volumes importés						
SEVT via Ligaine	0	0	0	0	0	-
Cébron	3 767 736	2 861 677	3 074 758	3 885 361	4 101 974	+ 5,6 %
Loire	1 394 662	2 322 986	2 388 551	1 433 552	1 241 755	- 13 %
Divers	16 375	14 055	14 080	11 240	14 836	+ 32 %
TOTAL	5 957 023	6 108 955	6 293 881	6 205 738	6 157 890	- 0,8 %

Le volume maximum mis en distribution a été enregistré le mercredi 24 Juillet 2019, avec **25.498 m3/j.**



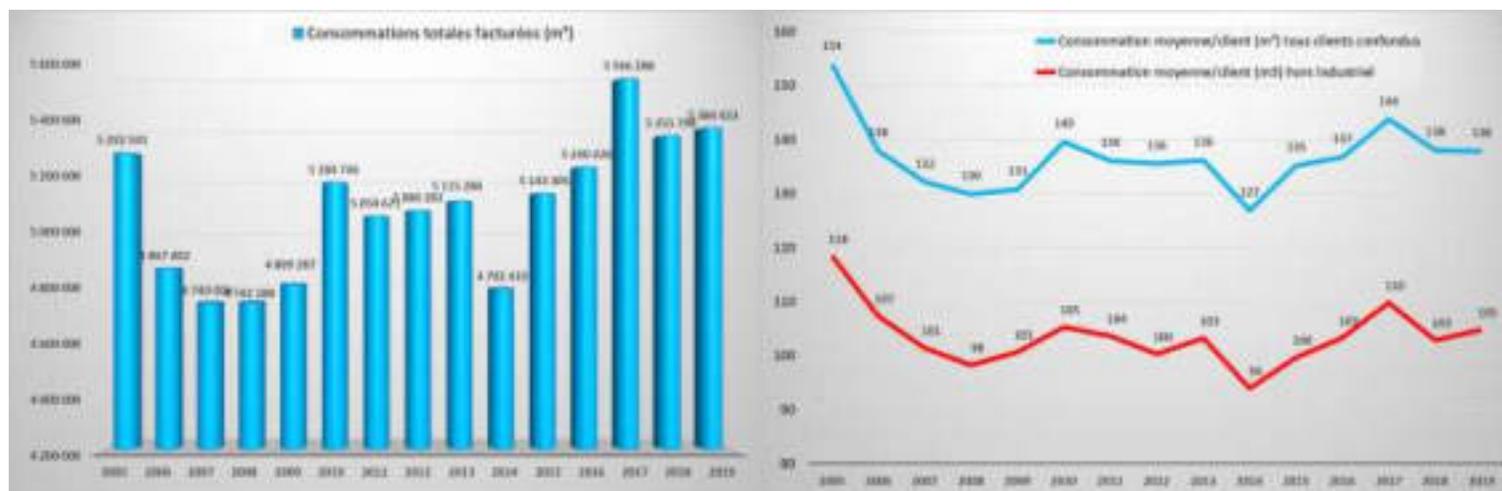


Les volumes vendus

	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Abonnés ordinaires	3 791 201	3 958 643	4 252 069	3 991 931	4 096 947	+ 2,6 %
Abonnés industriels	1 352 104	1 281 783	1 314 219	1 363 867	1 287 476	- 5,6 %
TOTAL	5 143 305	5 240 426	5 566 288	5 355 798	5 384 423	+ 0,5 %

Les volumes par client

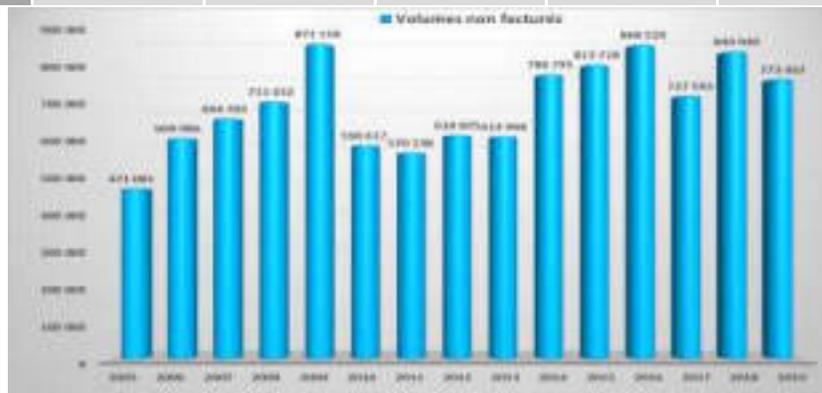
	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Consommation moyenne / client (m ³) tous clients confondus	135,2	136,8	143,7	138,1	137,8	- 0,2 %
Consommation moyenne / client (m ³) hors industriels	99,6	103,3	109,8	102,9	104,9	+ 1,9 %





Les volumes non facturés (fuites, eau de service...)

	2015	2016	2017	2018	2019	% 19/18
Volumes non facturés	813 718	868 529	727 593	849 940	773 467	- 9,0 %



Les gros consommateurs

	2017	2018	2019	% 19/18
FROMAGERIE RIBLAIRE Riblaire – SAINT VARENT	322 663	331 350	338 110	+ 2,0 %
GASTRONOME Abattoir Poulets - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	268 354	304 937	279 577	- 8,3 %
GASTRONOME La Javrelière - MONCOUTANT	228 307	224 938	213 477	- 5,1 %
GASTRONOME Abattoir Canards - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	200 847	190 843	165 425	- 13,3 %
COVI SAS Abattoir - BRESSUIRE	56 204	57 750	60 584	+ 4,9 %
SNAB Abattoir - BRESSUIRE	70 653	63 024	60 248	- 4,4 %
CŒUR D'O Centre aquatique - BRESSUIRE	32 578	35 255	33 912	- 3,8 %
GASTRONOME Le Quaireau – NUEIL LES AUBIERS	44 998	41 247	28 405	- 31,1 %
NOREA Parc économique - RORTHAIS	23 138	23 386	22 088	- 5,6 %
CENTRE HOSPITALIER FAYE L'ABBESSE	133	14 235	19 368	+ 36,1 %
VAL DE SCIE Centre aquatique - BRESSUIRE	8 588	10 967	19 157	+ 74,7 %
BELLAVOL MONCOUTANT	15 916	15 578	12 171	- 21,9 %
CARRIERES NIVET LUCHE THOUARSAIS	7 367	12 130	11 771	- 3,0 %
AQUADEL Centre aquatique - CERIZAY	13 243	12 777	11 372	- 11,0 %
CHARCUTERIE BERNIER TERVES	9 634	10 180	10 666	+ 4,8 %
FRB CERIZAY	10 857	4 604	10 493	NS
CENTRE HOSPITALIER Rue des Cailloux - BRESSUIRE	12 666	6 263	0	NS



Le Fonctionnement du service

Données clientèle

	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes d'abonnement	3 600	3 460	3 602	3 506	3 687
Taux de mutation des clients	9,8 %	9,3 %	9,3 %	9,0 %	9,4 %
% de clients prélevés (échéance et mensualisés)	59,0 %	60,6 %	60,8 %	65,2 %	65,2 %
% de clients mensualisés	29,6 %	31,6 %	32,2 %	35,2 %	35,1 %
Déplacements pour impayés	482	709	231	212	335



Consommation de chlore gazeux (Kg)

	2015	2016	2017	2018	2019
Bâche de Moulins	0	98	49	49	0
Bâche de la Ménie	98	98	98	0	49
Bâche de Chanteloup	147	245	245	196	98
Réservoir de Sanzay	49	147	49	147	98
Réservoir de Montigny	539	735	294	245	343
Réservoir de Mauléon	49	49	0	0	49
Réservoir de Cersay	0	49	98	49	98
Réservoir de Moulin Jacquet	490	392	294	294	196
Station de St Pierre des Ech.	147	147	245	294	245
Station de la Vacherasse	196	196	245	196	98
Réservoir de St Aubin du Plain	196	98	147	147	0
Réservoir de Combrand	147	98	147	98	49
Réservoir de St Maurice la Fougereuse	98	98	98	98	147
Station de Ligaine	147	196	49	49	49
Bâche du Pin	-	49	49	49	0
TOTAL	2 303	2 695	2 107	1 911	1 519



Bilan énergétique

		2016	2017	2018	2019	% 19/18
Station de la Ménie	Energie consommée (kWh)	301 743	366 560	95 723	40 317	- 58 %
	Volume pompé (m ³)	712 201	891 370	234 151	70 409	- 70 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	424	411	409	573	+ 40 %
Station de la Vache-rasse	Energie consommée (kWh)	189 997	186 898	209 213	173 117	- 17 %
	Volume pompé (m ³)	383 850	376 890	424 800	346 630	- 18 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	495	496	493	499	+ 1,3 %
Station de Chanteloup	Energie consommée (kWh)	91 163	91 978	92 260	88 336	- 4,3 %
	Volume pompé (m ³)	391 834	428 187	374 916	343 630	- 18 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	233	215	246	257	+ 4,4 %
Station de Moulins	Energie consommée (kWh)	18 841	20 137	20 647	17 556	- 15 %
	Volume pompé (m ³)	53 564	55 705	57 959	37 587	- 35 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	352	361	356	467	+ 31 %
Station de St Pierre des Ech.	Energie consommée (kWh)	128 905	152 336	41 805	11 874	- 72 %
	Volume pompé (m ³)	904 319	1 185 429	305 413	97 087	- 68 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	143	129	137	122	- 11 %
Station de Ligaine	Energie consommée (kWh)	1 091 660	1 012 321	968 884	902 366	- 6,9 %
	Volume pompé (m ³)	910 237	820 607	875 585	799 325	- 8,7 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	1 199	1 234	1 107	1 129	+ 2,0 %
Station de La Butte	Energie consommée (kWh)	187 657	189 427	219 736	210 386	- 4,3 %
	Volume pompé (m ³)	278 039	281 595	319 980	279 333	- 13 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	675	673	687	753	+ 10 %
Station de Sanzay	Energie consommée (kWh)	301 743	152 362	104 428	107 032	+ 2,5 %
	Volume pompé (m ³)	755 479	526 621	277 885	256 713	- 7,6 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	399	289	376	417	+ 11 %
Station de Terves	Energie consommée (kWh)	442 026	410 621	645 908	713 224	+ 10 %
	Volume pompé (m ³)	1 321 462	1 250 471	1 921 929	2 098 351	+ 9,2 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	334	328	336	340	+ 1,1 %
Station de Montigny	Energie consommée (kWh)	79 541	83 045	56 300	56 484	+ 0,3 %
	Volume pompé (m ³)	665 939	735 308	539 388	592 608	+ 10 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	119	113	104	95	- 8,4 %

Les fuites

	2015	2016	2017	2018	2019
Fuites sur canalisations	239	113	86	90	121
Fuites sur branchements et compteurs	346	331	399	353	336
Nombre total de fuites réparées	585	444	485	443	457



L'investissement

Les conduites et les branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Extensions de réseau	6.04 kms	3.45 kms	3.73 kms	3.72 kms	2.65 kms
Renouvellement de réseau	13.42 kms	18.59 kms	12.95 kms	24.13 kms	16.41 kms
Branchements créés	297	263	287	190	271
Branchements renouvelés	215	251	258	485	441
Branchements plomb renouvelés	3	0	3	2	0
Poteaux Incendie créés	9	7	9	2	5
Poteaux Incendie renouvelés	26	39	42	37	29

Les principaux renouvellements de conduite ont été les suivants :

- Les Poizeaux—BOUSSAIS : PVC 160mm.
- Giratoire RN149—CHICHE : Fonte 150mm.
- Grand-Rue—LA PETITE BOISSIERE : Fonte 150mm.
- Rue de la Vendée—CIRIERES : Fonte 150mm.
- Rue des Lilas—GENNETON : PEHD 50mm.
- La Vacherasse—NUEIL LES AUBIERS : Fonte 250mm.
- Bourg—COULONGES THOUARSAIS : Fonte 200mm.
- La Metelière—BOISME : PEHD 50mm.
- La Jaunière—CHICHE : PEHD 63mm.
- La Racaudière—MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE : PEHD 50mm.



Les compteurs et équipements hydrauliques

	2015	2016	2017	2018	2019
Compteurs des abonnés renouvelés	1 328	2 253	2 909	705	4 042
Compteurs de sectorisation renouvelés	8	7	3	4	19
Stabilisateurs de pression renouvelés	7	0	2	1	0

Les autres investissements

Etude du transfert des nitrates dans la zone non saturée des captages de Ligaine

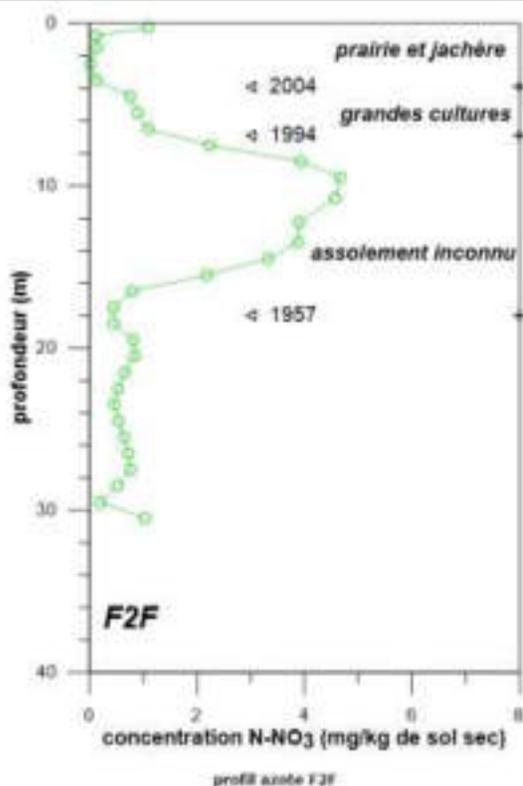


Le SVL a fait réaliser une étude par le BRGM sur le transfert des nitrates dans la zone non saturée des captages de Ligaine.

Plusieurs approches ont été croisées pour estimer la vitesse moyenne de transferts des nitrates : utilisation d'un marqueur de changement de pratiques agricoles, cohérence avec la recharge, allure attendue des profils en prenant en compte les pratiques agronomiques.

Les conclusions issues de chaque approche convergent, avec l'obtention de vitesses moyennes de migration verticale des nitrates dans la

matrice poreuse calcaire comprises entre 0,3 m/an et 0,5 m/an.



Renouvellement canalisations CVM

Dans le cadre d'un programme de renouvellement de canalisations d'eau potable impactées par le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), le SVL a procédé au remplacement de plus de 3.500 mètres de conduites Eau Potable.

Ces travaux, d'un montant de 150.000 € se sont déroulés sur les communes de Boismé, Chanteloup, Chiché et Moutiers sous Chantemerle.

Une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % a été obtenue pour cette opération.

Déploiement de la radio-relève des compteurs d'eau

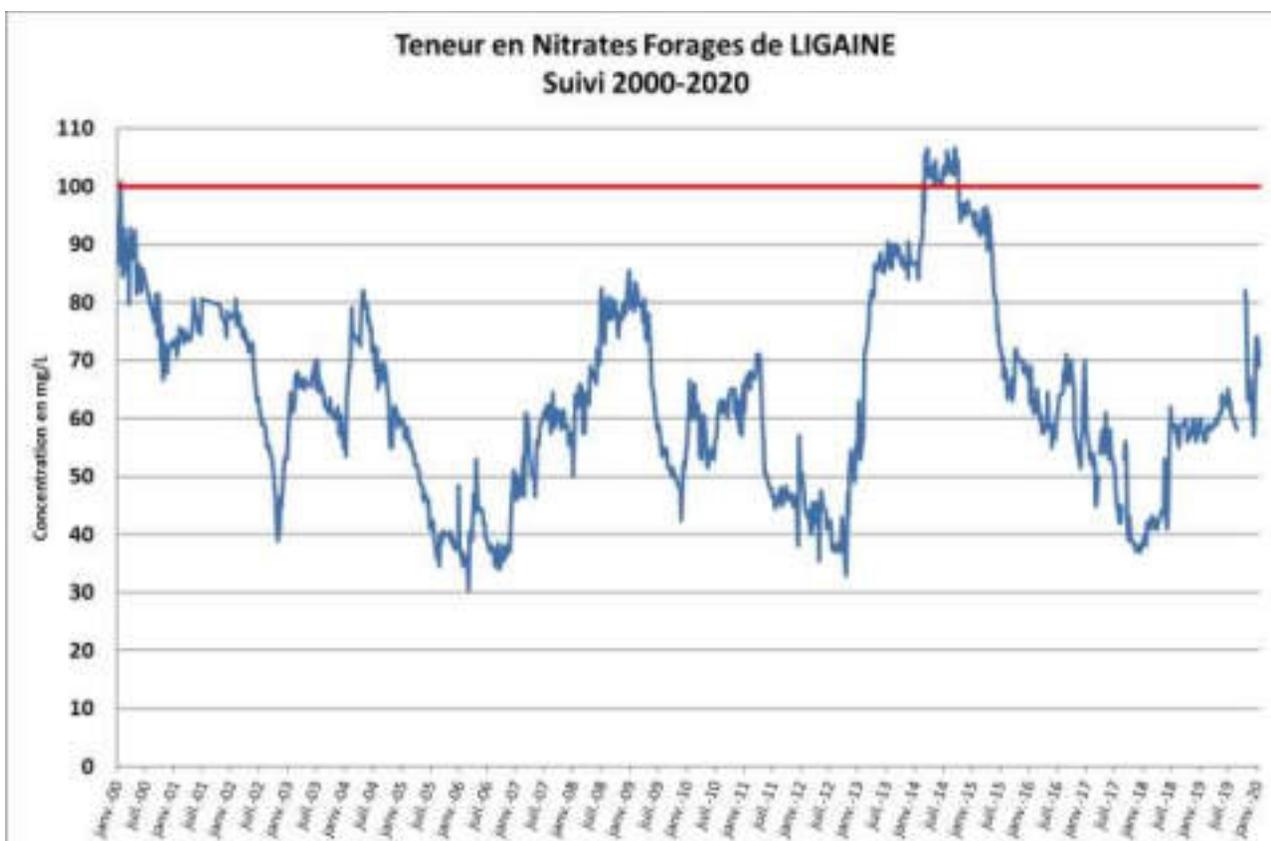
Les compteurs de radio-relève ont continué à être installés sur les branchements des abonnés du SVL.

Cette radio-relève permettra une relève plus facile, et plus juste avec la consommation réelle pour chaque abonné.



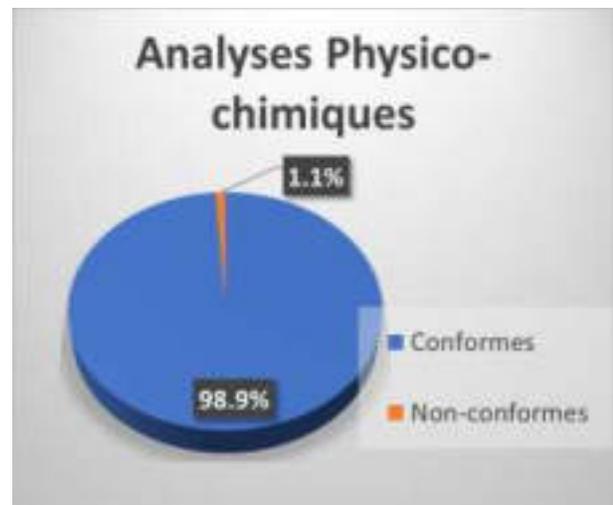
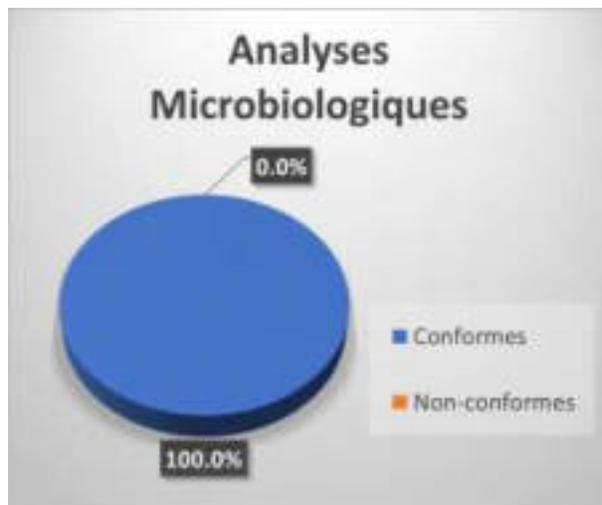
La qualité des Eaux

Les Eaux Brutes de Ligaine (avant traitement)



La qualité de l'Eau distribuée

	Analyses ARS		Analyses VEOLIA		Taux de conformité
	Nombre total	Non conforme	Nombre total	Non conforme	
Analyses microbiologiques	169	0	337	0	100,0 %
Analyses Physico-Chimiques	183	3	100	0	98,9 %



Non-Conformités 2019

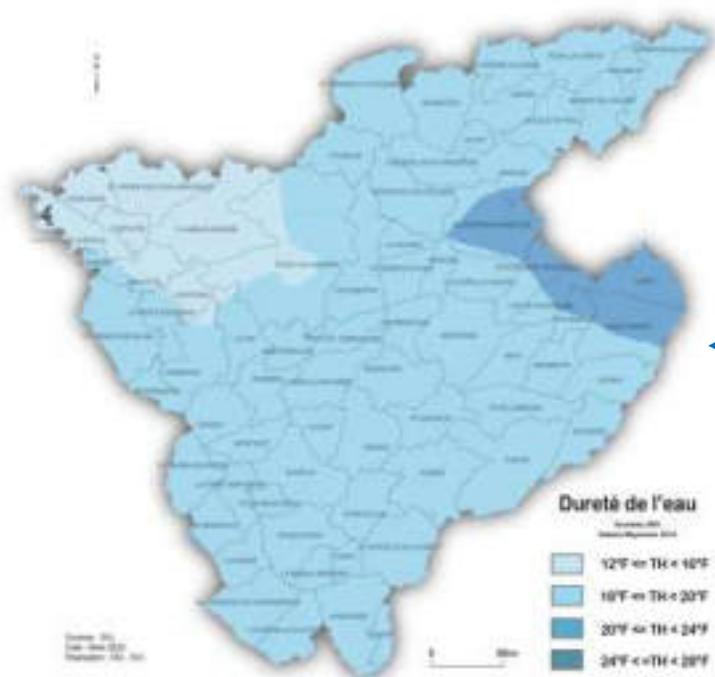
Date	Lieu	Programme de surveillance	Paramètre	Valeur	Limite
15/02/2019	Réservoir de Moulin Jacquet—BRESSUIRE	ARS	ESA Métolachlore	0,15 µg/l	0,10 µg/l
09/09/2019	Centre Bourg—MAULEON	ARS	Turbidité	2,1 NFU	2,0 NFU
11/12/2019	Station de pompage—SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	ARS	ESA Métolachlore	0,12 µg/l	0,10 µg/l



Taux de Nitrates



Dureté de l'Eau



Carbone Organique Total





La Qualité de l'Eau en Détail

Unité de distribution CEBRON

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité	Nbre Analyses	Nbre Dépas-sement
Temp. Eau	°C	15,2	7,0	25,1		25,0	105	1
Calcium	mg/l	60	60	60			1	0
Chlorures	mg/l	83	73	90		250	3	0
Conductivité	µS/cm	473	398	514		200 à 1100	104	0
Magnésium	mg/l	6	6	6			1	0
Potassium	mg/l	6	6	6			1	0
Sodium	mg/l	19	19	19		200	1	0
Sulfates	mg/l	14	13	16		250	3	0
pH à 20 °C	Unité pH	8,1	7,6	8,4		6,5 à 9	101	0
TAC	°F	8,6	8,0	9,1			3	0
Dureté TH	°F	18,6	15,9	31,1		Pas agressive	9	0
Fer	µg/l	23	11	30		<= 200	5	0
Manganèse	µg/l	0	0	0		<= 50	1	0
Ammonium	mg/l	0	0	0,23		<= 0,10	101	1
Nitrates	mg/l	10	0	45	<= 50		104	0
Nitrites	mg/l	0	0	0	<= 0,50		7	0
Aluminium	µg/l	29	0	73		<= 200	5	0
Antimoine	µg/l	0	0	0	< = 5		4	0
Chrome Total	µg/l	0	0	0	< = 50		4	0
COT	mg/l	1,5	1,4	1,6		<= 2	3	0
Total Pesticides	µg/l	0,09	0	0,24	< = 0,50		4	0
Chlore libre	mg/l	0,18	0	0,95			105	0

- 102 Analyses bactériologiques en 2019
 Conformité aux limites de qualité = 100,0 %
 Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
 PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes.





Unité de distribution LOIRE

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité	Nbre Analyses	Nbre Dépassement
Temp. Eau	°C	14,4	8,2	21,7		25,0	25	0
Calcium	mg/l	51	51	51			1	0
Chlorures	mg/l	38	33	43		250	3	0
Conductivité	µS/cm	429	390	470		200 à 1100	24	0
Magnésium	mg/l	6	6	6			1	0
Potassium	mg/l	4	4	4			1	0
Sodium	mg/l	33	33	33		200	1	0
Sulfates	mg/l	27	26	28		250	3	0
pH à 20 °C	Unité pH	8,0	7,9	8,1		6,5 à 9	21	0
TAC	°F	14,5	14,5	14,5			1	0
Dureté TH	°F	15,3	14,5	16,8		Pas agressive	5	0
Fer	µg/l	51	35	74		<= 200	3	0
Manganèse	µg/l	8	8	8		<= 50	1	0
Ammonium	mg/l	0	0	0		<= 0,10	21	0
Nitrates	mg/l	6	0	13	<= 50		24	0
Nitrites	mg/l	0	0	0	<= 0,50		5	0
Aluminium	µg/l	5	0	15		<= 200	3	0
Antimoine	µg/l	0	0	0	<= 5		2	0
Chrome Total	µg/l	0	0	0	<= 50		2	0
COT	mg/l	1,3	1,2	1,5		<= 2	3	0
Total Pesticides	µg/l	0,07	0	0,16	<= 0,50		4	0
Chlore libre	mg/l	0,41	0	0,97			25	0

- 22 Analyses bactériologiques en 2019
 Conformité aux limites de qualité = 100,0 %
 Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes.





Unité de distribution LIGAINÉ

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité	Nbre Analyses	Nbre Dépassement
Temp. Eau	°C	15,9	10,9	25,0		25,0	24	0
Calcium	mg/l	68	65	70			5	0
Chlorures	mg/l	49	46	52		250	13	0
Conductivité	µS/cm	521	469	586		200 à 1100	24	0
Magnésium	mg/l	8	7	9			5	0
Potassium	mg/l	4	4	5			5	0
Sodium	mg/l	21	20	22		200	5	0
Sulfates	mg/l	52	49	58		250	13	0
pH à 20 °C	Unité pH	7,8	7,3	8,3		6,5 à 9	24	0
TAC	°F	10,5	9,6	11,7			5	0
Dureté TH	°F	20,0	18,5	23,5		Pas agressive	15	0
Fer	µg/l	0	0	0		<= 200	7	0
Manganèse	µg/l	0	0	0		<= 50	5	0
Ammonium	mg/l	0	0	0		<= 0,10	24	0
Nitrates	mg/l	37	0	47	<= 50		24	0
Nitrites	mg/l	0	0	0	<= 0,50		15	0
Aluminium	µg/l	13	10	22		<= 200	7	0
Antimoine	µg/l	0	0	0	<= 5		2	0
Chrome Total	µg/l	1	0	1	<= 50		2	0
COT	mg/l	0,9	0,7	1,1		<= 2	13	0
Total Pesticides	µg/l	0	0	0	<= 0,50		5	0
Chlore libre	mg/l	0,21	0	0,41			24	0

- 24 Analyses bactériologiques en 2019
 Conformité aux limites de qualité = 100,0 %
 Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.





Unité de distribution Mélange CEBRON-LIGAINÉ

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité	Nbre Analyses	Nbre Dépassement
Temp. Eau	°C	15,8	7,8	26,0		25,0	50	3
Calcium	mg/l	61	60	70			7	0
Chlorures	mg/l	70	46	90		250	19	0
Conductivité	µS/cm	464	391	586		200 à 1100	48	0
Magnésium	mg/l	8	6	9			7	0
Potassium	mg/l	5	4	6			7	0
Sodium	mg/l	21	19	22		200	7	0
Sulfates	mg/l	30	13	58		250	19	0
pH à 20 °C	Unité pH	8,1	7,3	8,4		6,5 à 9	42	0
TAC	°F	9,0	8,0	13,6			19	0
Dureté TH	°F	16,5	13,9	23,5		Pas agressive	26	0
Fer	µg/l	3	0	11		<= 200	9	0
Manganèse	µg/l	0	0	0		<= 50	7	0
Ammonium	mg/l	0	0	0,08		<= 0,10	42	0
Nitrates	mg/l	17	2	47	<= 50		48	0
Nitrites	mg/l	0	0	0	<= 0,50		21	0
Aluminium	µg/l	26	10	45		<= 200	9	0
Antimoine	µg/l	0	0	0	<= 5		2	0
Chrome Total	µg/l	0	0	0	<= 50		2	0
COT	mg/l	1,2	0,7	1,6		<= 2	19	0
Total Pesticides	µg/l	0,02	0	0,24	<= 0,50		13	0
Chlore libre	mg/l	0,22	0	0,77			50	0

- 44 Analyses bactériologiques en 2019
 Conformité aux limites de qualité = 100,0 %
 Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes.





Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VAL DE LOIRE CEBRON Synthèse de l'année 2019

0001 000208

Contrôle Sanitaire
L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 102 analyses bactériologiques et 105 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée.

Conseils
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Fluor
Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un réservoir d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (si vague, si clapet).

Alimentée par l'usine de production du Cébron. Ce captage bénéficie de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau.

Bactériologie
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.
100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des jets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.
Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 44,60 mg/l.

Dureté
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).
Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 18,65 °F.

Fluorures
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.
Valeur moyenne relevée : 0,19 mg/l.

Pesticides
Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.
La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,150 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique
PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes
Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VAL DE LOIRE MONTJEAN Synthèse de l'année 2019

0000 000007

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 22 analyses bactériologiques et 25 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Les mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

- Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux.
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l.
Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (si vannes, si clapets).

L'eau provient d'un mélange issu des usines de production de Montjean-sur-Loire et du Thourel qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Loire.

Bactériologie: Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence évitée. 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates: Élément provenant principalement de l'agriculture, des usages domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 13,30 mg/l.

Dureté: Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,34 °F.

Fluorures: Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 0,15 mg/l.

Pesticides: Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,120 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE: Eau de bonne qualité bactériologique
PHYSICO-CHIMIE: Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes
Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.



Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996
Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.saints.gouv.fr
ARS - Délégation Départementale des Deux-Sevres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18337 - 79025 NOORT Cedex
Téléphone : 0969370033 - Mail : ars-ds79-csars@ars.saints.fr



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VAL DE LOIRE TAIZE Synthèse de l'année 2019

3383 330211

Contrôle Sanitaire L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 analyses bactériologiques et 24 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors du mauvais résultat, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisations.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L, demander conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un réceptacleur d'eau pluviale et l'eau d'alimentation publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par l'usine de production de Taizé (SEVT). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes. Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nitrates Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 47,00 mg/l. Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Dureté Eau calcaire. Valeur moyenne : 20,00 °F. Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Fluorures Valeur moyenne relevée : 0,20 mg/l. Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Pesticides La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée. Sauf pesticides particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique
Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VAL DE LOIRE TAIZE CEBRON Synthèse de l'année 2019

0001
0002/0

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 44 analyses bactériologiques et 50 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

BOIRE Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPERATURE Consommer uniquement l'eau de réseau d'eau froide.

BOISSONS Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des canalisations, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

BOIRE Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Fluor F Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demander conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BOIRE Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un réservoir d'eau pluviale et l'eau d'alimentation publique est interdite (ni vente, ni clapet).

Alimentée par un mélange d'eau de l'usine de production de Taize (Syndicat d'Eau du Val du Thouet : SEVT) et l'usine de production du Cebron (Commune de Louan). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.
100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.
Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 47,00 mg/l.

Dureté
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).
Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 16,55 °F.

Fluorures
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.
Valeur moyenne relevée : 0,19 mg/l.

Pesticides
Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.
La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,150 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes.
Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.



Les Indicateurs de Performance

Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement pour les nouveaux abonnés est de 24 heures ouvrées. Pour 2019, le taux de respect de délai maximal est de **100,0 %**



Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau

	Points maxi	Réponse	Total SVL
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	OUI	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	OUI	5
Inventaire des réseaux (diamètre, matériau)	15	99 %	15
Inventaire des réseaux (date de pose)	15	99 %	15
Localisation et description des ouvrages annexes	10	OUI	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	OUI	10
Localisation des branchements	10	NON	0
Inventaire caractéristiques compteur	10	OUI	10
Inventaire secteurs de recherches de pertes d'eau	10	OUI	10
Localisation des autres interventions	10	OUI	10
Plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	OUI	10
Modélisation des réseaux	5	OUI	5
TOTAL	120		110



Volume de service

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Pour 2019, le volume de service est de **28.959 m3**, détaillé comme suit :

- Essais de Poteaux Incendie = 6.640m3.
- Nettoyage des réservoirs = 4.313 m3.
- Désinfection après travaux = 1.883 m3.
- Purge des conduites = 2.500 m3.
- Purges exceptionnelles (CVM) = 2.423 m3.
- Analyseurs de chlore = 11.200 m3.

Le rendement primaire du réseau de distribution

Il s'agit du rendement issu directement des relevés de compteurs (production, achats et abonnés) :

$$\text{Rendement Primaire} = \text{Volume facturé} / \text{Volume mis en distribution} * 100$$

$$\text{Rendement Primaire 2019} = 5\,384\,423 / 6\,157\,890 * 100 = \underline{\underline{87,4\%}}$$

Le rendement net du réseau de distribution

Pour le rendement net, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés (aucun sur le SVL) et les volumes d'eaux de service = 28.959 m3 en 2019 pour le SVL :

$$\text{Rendement Net} = (\text{Volume facturé} + \text{Volume de service}) / \text{Volume mis en distribution} * 100$$

$$\text{Rendement Net 2019} = (5\,384\,423 + 28\,959) / 6\,157\,890 * 100 = \underline{\underline{87,9\%}}$$

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement Primaire	86,3 %	85,8 %	88,4 %	86,3 %	87,4 %
Rendement Net	86,8 %	86,5 %	88,9 %	86,8 %	87,9 %





Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice permet de connaître les volumes non facturés sur le réseau (fuites, besoin pour la défense incendie, eau de service...) ramenés à la longueur du réseau.

$$ILVNC = (\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume facturé}) / (365 * \text{Longueur du réseau})$$

$$ILVNC = (6\,157\,890 - 5\,384\,423) / (365 * 2\,496) = \mathbf{0,85\ m^3/jour/km}$$

Indice Linéaire de pertes en réseau :

Cet indice permet de connaître les pertes en eau ramenées à la longueur du réseau, puisque par rapport à l'indice précédent, les volumes d'eaux de service sont intégrés.

$$ILP = (\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume facturé} - \text{Eau de Service}) / (365 * \text{Longueur du réseau})$$

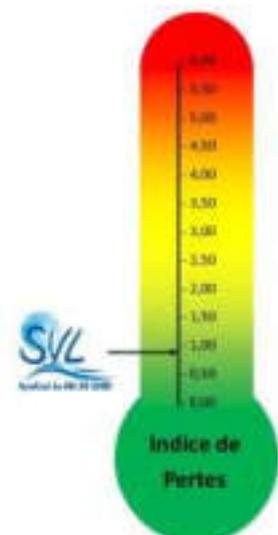
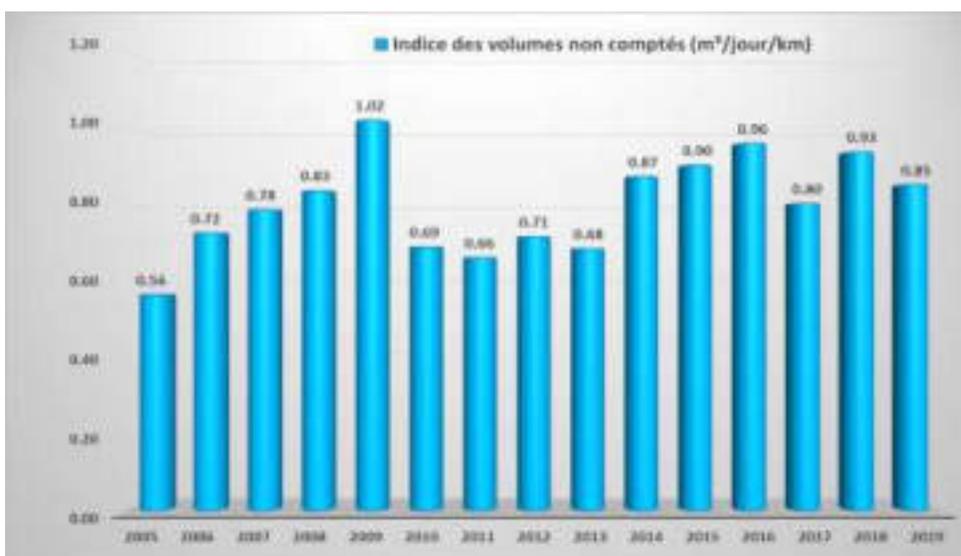
$$ILP = (6\,157\,890 - 5\,384\,423 - 28\,959) / (365 * 2\,496) = \mathbf{0,82\ m^3/jour/km}$$

Le tableau ci-après permet de définir si l'indice de pertes est correct, en fonction de la densité d'abonnés. Le réseau du SVL a une densité de 15,6 abonnés par kilomètre et est donc considéré comme rural.

ILP	0	1	2	2.5	3.5	4	5	8	9	10	12	>=13
urbain >40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mauvais
semi urbain entre 20 et 40 ab/km	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
rural <20 ab/km	bon	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais

■ bon
 ■ acceptable
 ■ mediocre
 ■ mauvais

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	0,90	0,96	0,80	0,93	0,85
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)	0,87	0,91	0,77	0,90	0,82





Taux de renouvellement des conduites

Le taux de renouvellement est la moyenne du renouvellement effectué au cours des cinq dernières années, ramené à la longueur totale du réseau du SVL.

	2015	2016	2017	2018	2019
Longueur de conduites renouvelées	13,42 km	18,59 km	12,95 km	24,13 km	16,41 km
Taux de renouvellement des canalisations sur 5 ans	0,69 %, soit 145 ans				
Montant annuel dépensé pour le renouvellement	1,97 M€	3,20 M€	1,93 M€	4,33 M€	1,89 M€
Taux de renouvellement du patrimoine en valeur	Avec un patrimoine « réseau » estimé à 309 M€, 0,86 %, soit 116 ans				

Taux de renouvellement des compteurs des abonnés

	2015	2016	2017	2018	2019
Compteurs renouvelés	1 328	2 253	2 909	705	4 042
Taux de renouvellement du parc compteurs	5,75 %, soit 17 ans				

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Ligaine	Loire	Cébron	TOTAL
Pourcentage d'eau alimentant le SVL	13 %	20 %	67 %	80,0/100
Indice d'avancement de la protection de la ressource	80/100	80/100	80/100	

Taux d'occurrence des interruptions de service et taux de réclamation

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1.000 abonnés)	3,05	2,09	4,97	2,33	3,10
Taux de réclamation (pour 1.000 abonnés)	0,08	4,52	0,51	0,04	0,07



Les Données 2018 par commune

Canton de Bressuire

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BEAULIEU SS BRESSUIRE	939	370	35 466	96	0	35 466
BOISME	1 233	563	52 598	93	0	52 598
BRESSUIRE	11 489	6 067	520 389	86	154 744	675 133
BREUIL CHAUSSEE	1 095	453	62 710	138	0	62 710
CHAMBROUTET	506	225	23 193	103	0	23 193
CHICHE	1 715	802	85 014	106	0	85 014
CLAZAY	713	265	25 243	95	0	25 243
FAYE L'ABBESSE	1 065	514	56 425	110	19 368	75 793
GEAY	324	179	17 432	97	0	17 432
NOIRLIEU	309	156	24 902	159	0	24 902
NOIRTERRE	995	405	50 056	124	0	50 056
SAINT SAUVEUR	1 590	712	70 139	99	0	70 139
TERVES	2 892	1 062	129 491	122	10 666	140 157
TOTAL CANTON	24 865	11 773	1 153 058	98	184 778	1 337 836

Canton de Cerizay

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BRETIGNOLLES	629	266	28 098	106	0	28 098
CERIZAY	4 849	2 282	183 103	80	21 865	204 968
CHANTELOUP	1 033	410	32 735	80	0	32 735
CIRIERES	986	414	44 906	108	0	44 906
CLESSE	0	1	267	267	0	267
COMBRAND	1 203	541	52 317	97	0	52 317
COURLAY	2 520	1 092	94 180	86	0	94 180
LA CHAPELLE ST ETIENNE	325	180	28 277	157	0	28 277
LA CHAPELLE ST LAURENT	2 020	980	100 515	103	0	100 515
LA FORET SUR SEVRE	767	399	30 831	77	0	30 831
LA RONDE	444	189	15 974	84	0	15 974
LARGEASSE	749	364	59 850	164	0	59 850
LE BREUIL BERNARD	540	244	26 258	108	0	26 258
LE PIN	1 075	487	61 474	126	0	61 474
MONCOUTANT	3 297	1 595	143 043	90	225 648	368 691
MONTIGNY	623	248	24 454	99	0	24 454
MONTRAVERS	384	168	19 139	114	0	19 139
MOUTIERS SS CHANTEMERLE	617	324	43 923	136	0	43 923
PUGNY	236	106	10 114	95	0	10 114
ST ANDRE SUR SEVRE	662	312	27 946	90	0	27 946
ST JOUIN DE MILLY	197	88	7 456	85	0	7 456
ST MARSAULT	537	234	26 411	113	0	26 411
TRAYES	135	54	20 557	381	0	20 557
TOTAL CANTON	23 828	10 978	1 081 828	99	247 513	1 329 341



Canton de Mauléon

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON LES VALLEES	1 631	865	94 012	109	0	94 012
ETUSSON	337	156	18 119	116	0	18 119
GENNETON	333	165	19 907	121	0	19 907
LA CHAPELLE GAUDIN	257	130	14 464	111	0	14 464
LA CHAPELLE LARGEAU	1 049	365	36 174	99	0	36 174
LA COUDRE	243	103	9 176	89	0	9 176
LA PETITE BOISSIERE	655	263	30 434	116	0	30 434
LE BREUIL SS ARGENTON	484	228	24 112	106	0	24 112
LE TEMPLE	487	196	17 014	87	0	17 014
LOUBLANDE	936	383	38 261	100	0	38 261
MAULEON	3 329	1 524	144 708	95	0	144 708
MOULINS	703	299	32 750	110	0	32 750
MOUTIERS SS ARGENTON	589	319	45 856	144	0	45 856
NUEIL-LES-AUBIERS	5 687	2 395	274 120	114	492 564	766 684
RORTHAIS	774	324	45 830	141	28 878	74 708
ST AMAND SUR SEVRE	1 431	619	66 309	107	0	66 309
ST AUBIN DE BAUBIGNE	1 440	614	78 970	129	0	78 970
ST AUBIN DU PLAIN	572	268	33 682	126	0	33 682
ST CLEMENTIN	534	258	35 783	139	0	35 783
ST MAURICE LA FOUGEREUSE	550	264	47 707	181	0	47 707
ST PIERRE DES ECH.	1 432	620	67 532	109	0	67 532
ULCOT	59	32	5 381	168	0	5 381
VOULTEGON	609	248	43 772	176	0	43 772
TOTAL CANTON	24 121	10 638	1 224 073	115	521 442	1 745 515

Canton du Val du Thouet

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON L'EGLISE	1 429	706	55 853	79	0	55 853
BAGNEUX	223	113	12 808	113	0	12 808
BOUILLE LORETZ	1 059	520	53 914	104	0	53 914
BOUILLE ST PAUL	461	193	21 609	112	0	21 609
BOUSSAIS	466	220	19 334	88	0	19 334
CERSAY	718	409	54 549	133	0	54 549
COULONGES THOUARSAIS	435	221	26 698	121	0	26 698
GLENAY	581	272	21 733	80	0	21 733
LUCHE THOUARSAIS	512	228	30 908	136	11 771	42 679
LUZAY	643	302	26 621	88	0	26 621
MASSAIS	645	308	56 746	184	0	56 746
MAUZE THOUARSAIS	0	5	902	180	0	902
PIERREFITTE	341	147	27 551	187	0	27 551
SAINT VARENT	2 498	1 198	117 423	98	338 110	455 533
SAINTE GEMME	404	177	12 978	73	0	12 978
ST MARTIN DE SANZAY	1 099	511	49 808	97	0	49 808
ST PIERRE A CHAMP	305	146	25 051	172	0	25 051
TOTAL CANTON	11 819	5 676	614 486	108	349 881	964 367

4

Les Indicateurs Financiers

Les modalités de tarification de l'eau potable

ATTENTION : La facture d'eau potable reçue par l'utilisateur peut regrouper trois éléments dont un seul est maîtrisé par le Syndicat du Val de Loire :

- 1 – **L'eau potable** dont le détail est expliqué ci-après, contrôlé par le SVL et encaissé par VEOLIA pour le compte du Syndicat.
- 2 – **La redevance d'assainissement** liée au volume d'eaux usées, collectées et épurées. Elle est fixée et encaissée par la collectivité ayant la compétence assainissement.
- 3 – **Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »** versées à l'Agence de l'Eau pour subventionner des actions en faveur de la protection de la ressource.

~~~~~

**Toutes les informations et les commentaires ci-après ne concernent donc que l'eau potable.**

~~~~~

La tarification de l'eau du Syndicat est basée sur 2 éléments :



1 – **Une part fixe** qui correspond à l'abonnement : c'est la part à payer du seul fait d'être raccordé au réseau. Elle couvre les frais fixes : relevé de compteurs, facturation, entretien du réseau, etc...

2 – **Une part liée à la consommation** avec un prix au m³ multiplié par le nombre de m³ consommé dans l'année.

La facturation de l'eau potable

Les compteurs ne sont relevés qu'une seule fois dans l'année.

L'abonné reçoit 2 factures par an :

- La facture de milieu d'année comprend donc l'abonnement du 2ème semestre + 50 % du volume consommé l'année précédente (facture d'acompte).
- La facture de fin d'année comprend l'abonnement du 1er semestre de l'année suivante + le volume consommé au cours de l'année, déduction faite des volumes payés en acompte en milieu d'année (facture de solde).



	Quantité de l'abonnement (m³)	Prix unitaire (€/m³)	Montant (€ HT)	Taxe (€/m³)	Total (€ TTC)
Abonnement	2000	0,15	300,00	0,00	300,00
Abonnement (acompte)	1000	0,15	150,00	0,00	150,00
Volume consommé (m³)	1000	0,15	150,00	0,00	150,00
Total général			600,00		600,00



Les Tarifs du service de l'EAU POTABLE

Les tarifs du service EAU POTABLE sont votés chaque année par le Comité Syndical. Les dates des délibérations fixant ceux-ci sont les 12 Décembre 2018 et 4 Décembre 2019.

Tarifs des abonnements par semestre

	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT
- Abonnement ordinaire :	35,00 € / semestre	35,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement pour compteur desservant n locaux :	n * abonnement principal	n * abonnement principal
- Abonnement borne de puisage :	125,00 € / semestre	125,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 €/semestre	1.094,00 €/semestre

Tarifs des consommations au m³

	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT
- Consommation tarif ordinaire :	1,06 €/m ³	1,08 €/m ³
- Consommation tarif industriel :	0,85 €/m ³	0,87 €/m ³
- Ventes en gros :	1,38 €/m ³	1,40 €/m ³

Tarifs de gestion clientèle

	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT
- Frais d'accès au service :	40,00 €	40,00 €
- Pénalité de retard pour les nouveaux abonnés (entrants) :		
✦ J + 21 Jours : rappel unique	12,00 €	12,00 €
✦ J + 35 Jours : ordre de fermeture		
- Pénalité de retard pour les clients ordinaires :		
✦ J + 21 : 1 ^{er} rappel	3,00 €	3,00 €
✦ J + 35 Jours : avis de prochaine coupure	12,00 €	12,00 €
✦ J + 45 Jours : ordre de fermeture		
- Pénalité de retard pour les clients communaux et administrations :		
✦ J + 38 Jours : rappel unique	12,00 €	12,00 €
✦ J + 48 Jours : ordre de fermeture		
- Pénalité de retard pour les arrêts de compte (sortants) :		
✦ J + 21 Jours : rappel unique	12,00 €	12,00 €
✦ J + 35 Jours : contentieux		
- Frais de fermeture ou d'ouverture de branchement, frais de déplacement :	53,00 €	53,00 €



La Facture Annuelle type pour 120 m³

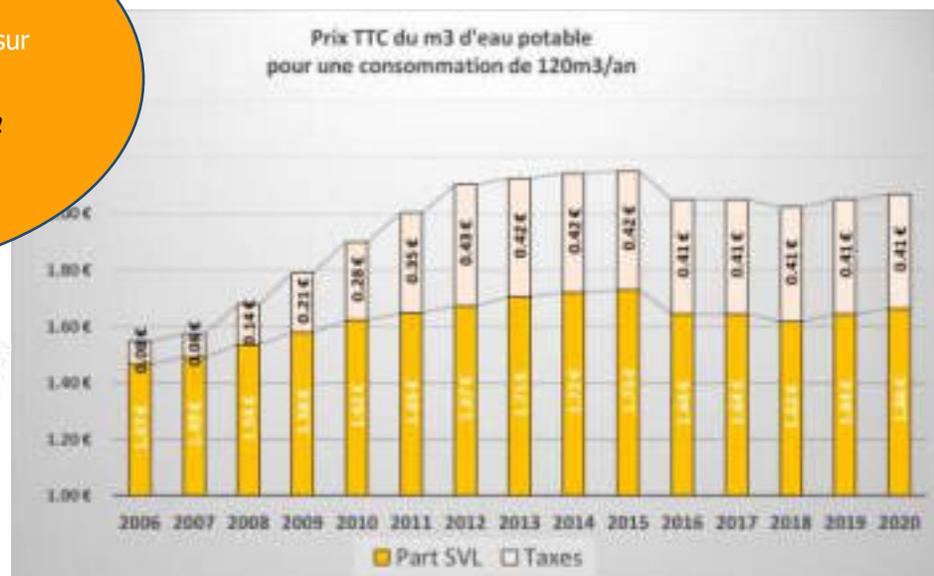
Cette facture regroupe les 2 abonnements semestriels et une consommation de 120m³.

Désignation	Facture 2019	Facture 2020	% 20/19
Abonnement ordinaire : 	70,00 €	70,00 €	0,0 %
Consommation - 120 m ³ : 	127,20 €	129,60 €	+ 1,9 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ 	36,00 €	36,00 €	0,0 %
TOTAL HT	233,20 €	235,60 €	
 TVA 5,5 %	12,83 €	12,96 €	
TOTAL TTC	246,03 €	248,56 €	+ 1,0 %
Prix moyen TTC au m³	2,050 €	2,071 €	

	2016	2017	2018	2019	2020
Part SVL	197,20 €	197,20 €	194,20 €	197,20 €	199,60 €
Taxes et TVA	48,83 €	48,83 €	48,66 €	48,83 €	48,96 €
Facture TTC – 120 m ³	246,03 €	246,03 €	242,86 €	246,03 €	248,56 €
Prix TTC au m ³ pour une consommation de 120m ³	2,05 €	2,05 €	2,02 €	2,05 €	2,07 €

Depuis 2014, la facture d'eau de 120 m³ a baissé de 3,3 %, contre une inflation de 5,8 % sur la même période

Soit une baisse de 9,1 % à euros constants

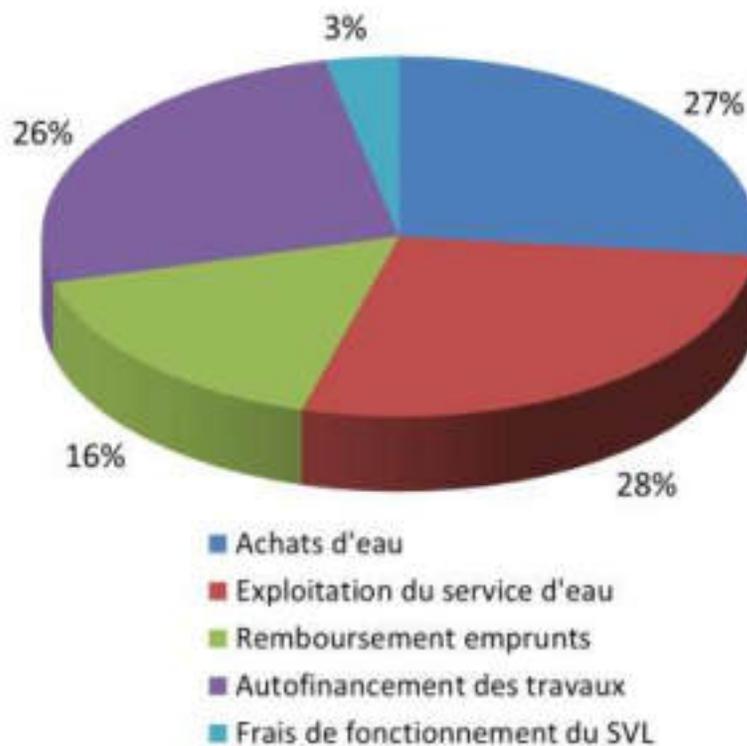




Le Budget de Fonctionnement du SVL

	CA 2018	CA 2019
Produits des ventes d'eau	8.295.296 €	8.190.262 €
Participations aux Travaux	343.561 €	345.620 €
Prestations de services	188.712 €	183.232 €
Frais de relance et pénalités	83.721 €	84.230 €
Quote-part de subventions	105.777 €	128.562 €
Autres produits	132.689 €	128.318 €
Total des recettes de fonctionnement	9.149.756 €	9.060.224 €
Coût des achats d'eau	2.254.930 €	2.184.236 €
Prestations de services	372.535 €	365.530 €
Frais Généraux du Syndicat	195.479 €	205.795 €
Exploitation du service d'eau	2.352.359 €	2.480.770 €
Intérêts d'emprunts	327.451 €	329.528 €
Amortissements	1.763.285 €	1.898.905 €
Autres Charges	732.301 €	249.867 €
Total des dépenses de fonctionnement	7.998.339 €	7.714.631 €
Résultat de fonctionnement de l'année	+ 1.151.416 €	+ 1.345.593 €

Une facture d'eau potable de 100 € permet de financer les postes suivants :





Les impayés sur les factures d'eau

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, VEOLIA est chargée de la facturation et du recouvrement des sommes auprès des abonnés.

Si, après les 3 relances prévues dans la DSP, VEOLIA n'a pas réussi à encaisser les sommes dues, la créance est transmise au SVL. Ce dernier émet alors un Titre de Recettes, et le recouvrement final est alors effectué par les services du Trésor Public de Bressuire.

Pour calculer le taux d'impayés de 2019, il faut regarder les factures de 2018, restant impayées au 31 Décembre 2019 pour la part EAU POTABLE (Abonnements + Consommations).

- Montant HT des factures 2018 restant impayées au 31/12/2019 = 92.521 €.
- Recettes 2018 HT du SVL = 8.295.296 €
- Taux d'impayés 2019 = $92.521 / 8.295.296 \text{ €} = \underline{\underline{1,12 \text{ %}}}$

	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,48 %	0,83 %	0,70 %	0,96 %	1,12 %

Les rabais fuites

Depuis 1998, un système de mutualisation a été mis en place au SVL pour aider les abonnés victimes de fuites non détectables après compteur à s'acquitter de leur facture.

Ce dispositif a été adapté pour s'inscrire dans la Loi Warsmann de 2012, qui plafonne les factures d'eau suite à une fuite d'eau pour les locaux d'habitation.

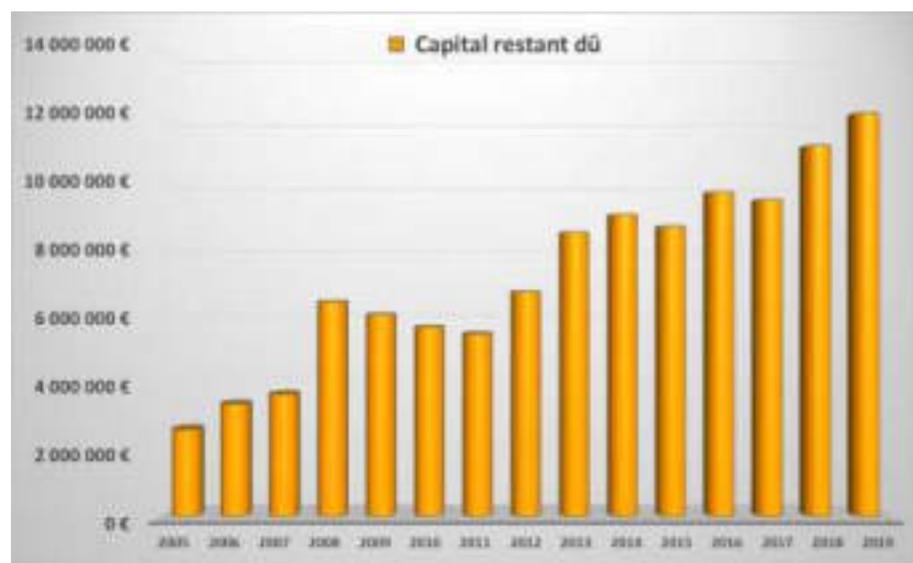
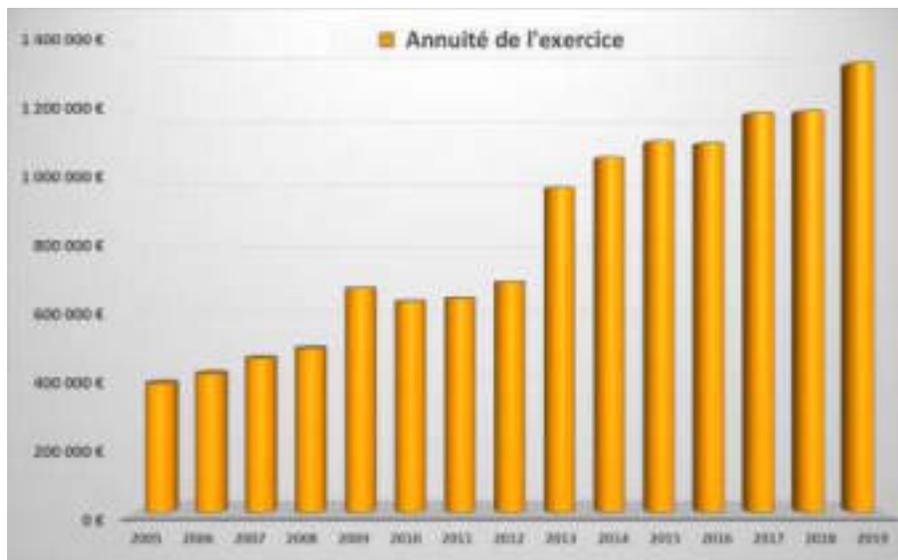


	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de rabais accordés	81	74	101	131	62
Nombre de m3 bénéficiant du rabais fuites	32.123 m ³	29.004 m ³	44.053 m ³	51.200 m ³	40.371 m ³
Coût total du rabais pour le SVL	33.372 €	30.571 €	44.342 €	51.473 €	40.748 €



Les emprunts

	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité d'emprunt	1.114 k€	1.109 k€	1.200 k€	1.206 k€	1.350 k€
Montant des emprunts contractés dans l'année	400 k€	1.800 k€	600 k€	2.500 k€	2.000 k€
Capital restant dû au 31 décembre	8.718 k€	9.743 k€	9.516 k€	11.137 k€	12.116 k€



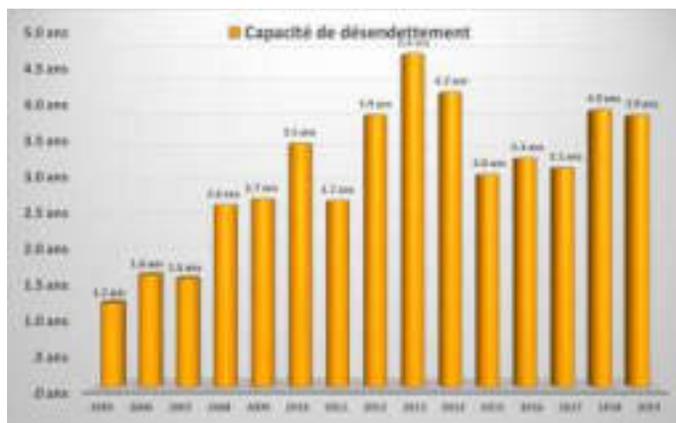
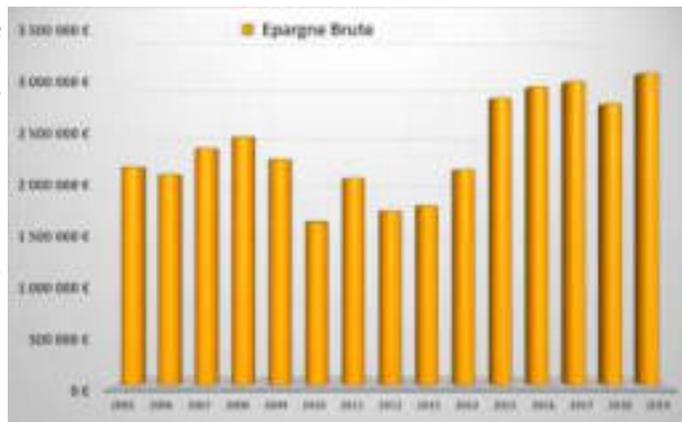


Les ratios financiers

	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne Brute	2.867 k€	2.980 k€	3.033 k€	2.809 k€	3.116 k€
Durée d'extinction de la dette	3,0 ans	3,3 ans	3,1 ans	4,0 ans	3,9 ans
Epargne Nette	2.116 k€	2.205 k€	2.209 k€	1.931 k€	2.095 k€

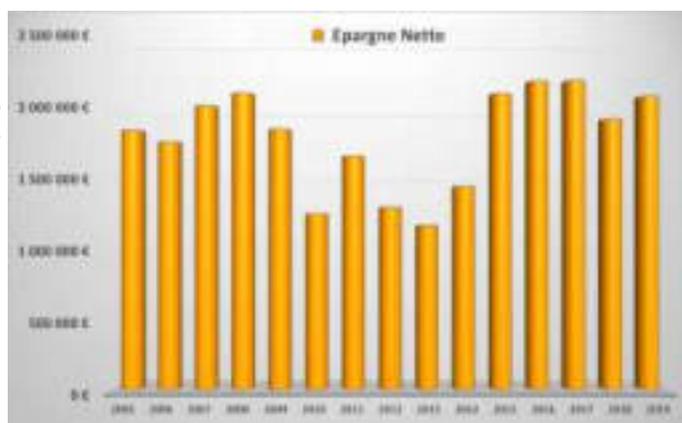
L'épargne brute, appelée aussi «capacité d'autofinancement» (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.



La Capacité de désendettement permet de mesurer la durée d'extinction de la dette de la collectivité. Il s'agit du capital restant dû, divisé par l'Epargne Brute. Ce ratio permet de savoir le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital en y consacrant toute l'Epargne Brute. Il représente la solvabilité réelle de la collectivité.

L'Epargne Nette est calculée à partir de l'Epargne Brute, diminuée du remboursement du capital des emprunts. Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après le remboursement de la dette.





Les Investissements

Le programme de travaux du Budget Primitif 2019

Opérations principales	Montant HT - BP 2019
Canalisation Sanzay—la Butte	296.000 €
Canalisation sous l'Argenton	393.000 €
Canalisations dans le Sainte Varentais (Programme Agence de l'Eau)	553.000 €
Bâche et station de la Butte	1.496.000 €
Réfection station de la Ménie	194.000 €
Réfection réservoir de Combrand	592.000 €
Renouvellement Urbain 2019	800.000 €
Canalisation Courlay Breuil Chaussée	800.000 €
Réfection station de Ligaine	100.000 €

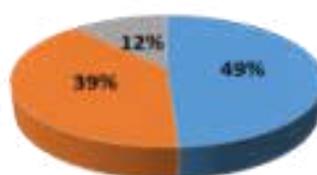
Le programme pluriannuel de travaux

Opération	Planning	Montant HT
Nouvelle bâche et station de pompage la Butte	2018-2020	1.200.000 €
Renouvellement Canalisation Courlay—Breuil Chaussée	2019-2020	1.000.000 €
Renouvellement Canalisation Cirières – Combrand Ø400mm	2020-2021	1.500.000 €
Renouvellement Canalisation St Amand—le Temple	2020-2021	600.000 €
Réfection réservoir de Combrand	2019-2021	800.000 €
Réfection réservoir de Sanzay	2020-2021	600.000 €

Les investissements passés

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Etudes (20)	66 k€	63 k€	105 k€	38 k€	33 k€	305 k€
Equipements (21)	25 k€	185 k€	31 k€	56 k€	406 k€	703 k€
Travaux (23)	2.455 k€	3.667 k€	3.273 k€	5.528 k€	2.576 k€	17.499 k€
Total Dépenses d'Équipement	2.546 k€	3.915 k€	3.409 k€	5.622 k€	3.016 k€	18.508 k€
Emprunt annuel	400 k€	1.800 k€	600 k€	2.500 k€	2.000 k€	7.300 k€
Subventions - Participations	298 k€	205 k€	398 k€	347 k€	882 k€	2.130 k€

Financement des travaux



■ Autofinancement

■ Emprunt

■ Subventions - Participations



Le SVL Solidaire



Le Fonds de Solidarité Eau

Depuis plusieurs années, le Syndicat du Val de Loire participe financièrement au Fonds de Solidarité EAU, géré par le Conseil Départemental des Deux Sèvres.

Celui-ci vient en aide aux personnes en grande difficulté à s'acquitter de leur facture d'eau.

La somme allouée, par les élus, au titre de l'année 2019 s'est élevée à 16.000 €, soit 0,2 % des recettes de ventes d'eau.

La Coopération Internationale

Depuis le 27 janvier 2005, la loi "Oudin-Santini" permet aux collectivités locales et aux agences de l'eau, d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Au niveau du SVL, le Comité Syndical a décidé d'affecter 0,2 % du montant des ventes d'eau au financement d'actions de coopération internationale liées à l'eau, soit 16.000 € pour l'année 2019.

Les projets financés par le SVL pour l'année 2019, ont été les suivants :

- ◆ Extension du réseau d'eau potable dans le quartier de Zomayi-kpota et Nogo à Kpalimé, au Togo – Amitiés Bressuire – Kpalimé (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- ◆ Réalisation de forages et latrines dans le canton de Temedja au Togo—Comité des Jumelages du Saint Varentais (Saint Varent) : Participation du SVL pour 3.500 €.



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-1007 du 8 août 2015 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint le note établie chaque année par l'agence de l'eau sur l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



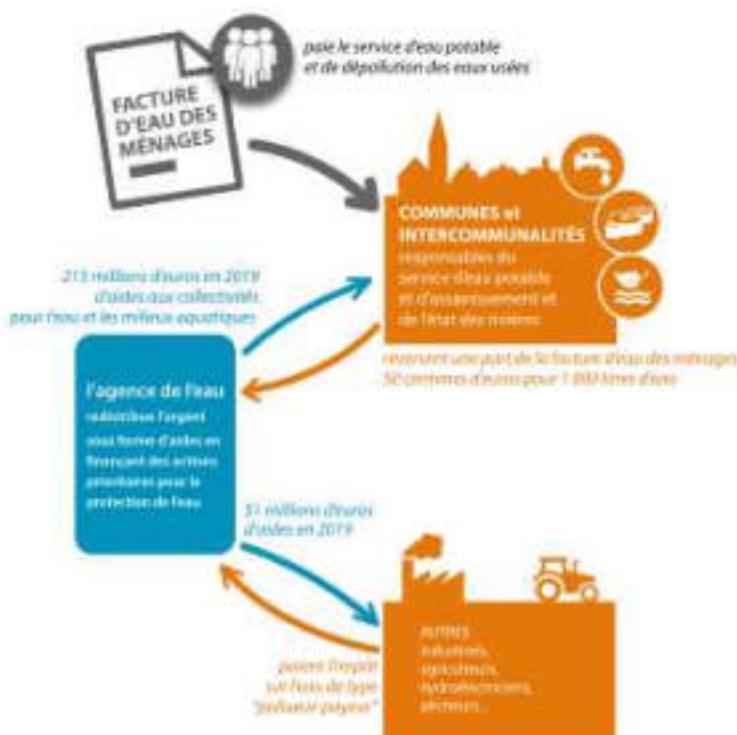
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne. *estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015.*

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.service.audfrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la porte du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du moulin Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vienne et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Amérigo
Pôle technologique du zoopôle
Espace d'activités Karala - Bât. B
18 rue de Sabat
23440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 43 - Fax : 02 96 33 62 42
amerigo@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36538
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36538
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (bât. 44 - 49 - BE)
1 rue Eugène Verlin - CS 48521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 96 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ml@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (bât. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Galéon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 96 96 18 - Fax : 02 43 96 96 11
ml-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Coquette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmibat sud - CS 40059
43170 LEMPODES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Illustration : AELB SIC - © 2018
Impression : Dapp Print - imprimé sur papier recyclé
Coûtes - photo : agence de l'eau Loire-Bretagne - photographes : Jean-Louis Meyer - agence : AELB SIC

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.



Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

5

Les Chiffres Clés



Les Indicateurs Descriptifs—Année 2019

Nombre d'habitants desservis - D101.0		
84.633 ↗		
<u>2016</u> : 83.882	<u>2017</u> : 84.408	<u>2018</u> : 84.554

Nombre d'abonnés		
39.068 ↗		
<u>2016</u> : 38.314	<u>2017</u> : 38.723	<u>2018</u> : 38.793

Nombre moyen d'habitants par abonné		
2,17 ↘		
<u>2016</u> : 2,20	<u>2017</u> : 2,18	<u>2018</u> : 2,18

Délai maximal d'ouverture des branchements		
24 Heures →		
<u>2016</u> : 24H	<u>2017</u> : 24H	<u>2018</u> : 24H

Volume de stockage des réservoirs		
17.250 m3 →		
<u>2016</u> : 17.250	<u>2017</u> : 17.250	<u>2018</u> : 17.250

Longueur du réseau de distribution		
2.494 kms →		
<u>2016</u> : 2.488	<u>2017</u> : 2.492	<u>2018</u> : 2.494

Volume produit		
799.325 m3 ↘		
<u>2016</u> : 910.237	<u>2017</u> : 816.492	<u>2018</u> : 875.585

Volume acheté		
5.358.565 m3 ↗		
<u>2016</u> : 5.198.718	<u>2017</u> : 5.477.389	<u>2018</u> : 5.330.153

Volume mis en distribution		
6.157.890 m3 ↘		
<u>2016</u> : 6.108.955	<u>2017</u> : 6.293.881	<u>2018</u> : 6.205.738

Volumés vendus		
5.384.423 m3 ↗		
<u>2016</u> : 5.240.426	<u>2017</u> : 5.566.268	<u>2018</u> : 5.355.798

Consommation moyenne par abonné		
138 m3/an →		
<u>2016</u> : 137	<u>2017</u> : 144	<u>2018</u> : 138

Consommation moyenne par abonné domestique		
105 m3/an ↗		
<u>2016</u> : 103	<u>2017</u> : 110	<u>2018</u> : 103

Indice Linéaire de Consommation		
5,9 m3/j/km →		
<u>2016</u> : 5,8	<u>2017</u> : 6,1	<u>2018</u> : 5,9

Prix TTC de l'eau au m3 pour 120 m3		
Tarif 2020 = 2,07 €/m3 ↗		
<u>2017</u> : 2,05	<u>2018</u> : 2,02	<u>2019</u> : 2,05



Les Indicateurs de Performance—Année 2019

**BON****MOYEN****MEDIocre**

Taux de conformité des analyses bactériologiques—P101.1		
	100,0 %	↗
2016 : 99,6	2017 : 100,0	2018 : 99,8

Taux de conformité des analyses physico-chimiques—P102.1		
	98,9 %	→
2016 : 99,2	2017 : 96,5	2018 : 99,0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux—P.103.2B		
	110/120	→
2016 : 105	2017 : 110	2018 : 110

Rendement du réseau de distribution—P.104.3		
	87,9 %	↗
2016 : 86,5	2017 : 88,9	2018 : 86,8

Indice Linéaire des Volumes Non Comptés—P.105.3		
	0,85 m3/jour/km	↘
2016 : 0,96	2017 : 0,80	2018 : 0,93

Indice Linéaire de Pertes—P.106.3		
	0,82 m3/jour/km	↘
2016 : 0,91	2017 : 0,77	2018 : 0,90

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable—P.107.2		
	0,69 %	↗
2016 : 0,52 %	2017 : 0,57 %	2018 : 0,68 %

Indice d'avancement de protection de la ressource—P.108.3		
	80,0 / 100	→
2016 : 73,6	2017 : 72,8	2018 : 82,8

Montant des abandons de créance et versement à un fonds de solidarité—P.109.0		
	0,0030 €/m3	↗
2016 : 0,0029	2017 : 0,0028	2018 : 0,0029

Taux d'interruptions non programmées—P.151.1		
	3,10 u/1.000 ab.	↗
2016 : 2,09	2017 : 4,97	2018 : 2,33

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements—P.152.1		
	100,0 %	→
2016 : 100	2017 : 100	2018 : 100

Durée d'extinction de la dette—P.153.2		
	3,9 ans	↘
2016 : 3,3	2017 : 3,1	2018 : 4,0

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente—P.154.0		
	1,12 %	↗
2016 : 0,83	2017 : 0,70	2018 : 0,96

Taux de réclamations—P.155.1		
	0,07	↗
2016 : 4,52	2017 : 0,51	2018 : 0,04



29 rue Lavoisier
Parc d'Activités de Saint Porchaire
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71

Courriel : accueil@svl79.fr
Site Internet : www.svl79.fr